

*FOUCAULT ET LES  
"MOBILITES  
IRREGULIERES". UNE  
APPROCHE  
FOUCALDIENNE DES  
MIGRATIONS?*

Séance 1 du séminaire de lecture « Philosophie  
des migrations et de l'extranéité »

**Animateurs·trices de la séance : Alison Bouffet, Nina  
Hetmanska, Théophile Lavault.**

*ICMigrations [Policy] | 22 octobre 2021*

**Institut CONVERGENCES  
MIGRATIONS**

# Composition du dossier:

<b>I/ Illégalismes et mobilités: une archéologie des politiques migratoires?</b>	2
<i>Extrait 1 : Le vagabondage comme matrice générale de la délinquance</i>	2
<i>Extrait 2 : l'illégalisme de dissipation</i>	3
<i>Extrait 3 : la fonctionnalité des illégalismes pour la classe dominante</i>	5
<b>II/ Saisir l'étranger: entre discipline et biopolitique</b>	7
<i>Extrait 1: le partage disciplinaire entre la bonne et la mauvaise circulation</i>	7
<i>Extrait 2: La discipline comme organisation d'un espace analytique</i>	8
<i>Extrait 3: Le pouvoir biopolitique sur la population</i>	9
<i>Ouverture: quel illégalisme des mobilités en régime néolibéral ?</i>	12
<b>III/ Lectures de Foucault</b>	13
<i>Texte 1: Martina Tazzioli, Mobilités troublantes : Foucault, le pouvoir sur les mouvements "indisciplinés" et le temps de vie</i>	13
<i>Texte 2: Anne-Laure Stoler: Foucault, "méthode récursive" plus que "boîte à outils"</i>	24

## Extraits tirés de ...

FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975

*La Société Punitiv*e, cours au collège de France 1972-1973, Seuil, Paris, 2013

*Il faut défendre la société*, cours au collège de France 1976-77, Seuil, Paris, 2004

*Sécurité, territoire, population*, cours au collège de France 1977-78, Seuil, Paris, 2004

*La naissance de la biopolitique*, cours au collège de France, 1978-79, Seuil, Paris, 2004

TAZZIOLI M. (2015) *Troubling Mobilities: Foucault and the Hold over 'Unruly' Movements and Life-Time*. In: Fuggie S., Lanci Y., Tazzioli M. (eds) *Foucault and the History of Our Present*. Palgrave Macmillan, London. [https://doi.org/10.1057/9781137385925\\_11](https://doi.org/10.1057/9781137385925_11)

STOLER Ann Laura, « L'éclat de Foucault dans les études post-coloniales. Trop « prêt-à-porter » ? in *Foucault(s)*, Palgrave Macmillan UK, London, 2015

# I/ Illégalismes et mobilités: une archéologie des politiques migratoires?

## *Extrait 1 : Le vagabondage comme matrice générale de la délinquance*

Comment s'est faite cette « apparition » du criminel comme ennemi social ? Je voudrais commencer par un repérage des premières manifestations de ce thème et voir ensuite quel a été l'ensemble des processus politiques et économiques qui ont finalement abouti à fixer à un certain niveau le criminel comme ennemi social, et ce que cache cette opération qui consiste à décrire, à juger et à exclure aussi le criminel comme ennemi public.

Je commencerai donc par l'analyse des dérivations. Une des manifestations les plus intéressantes de cette apparition est fournie par les premières analyses économiques de la délinquance au XVIIIe siècle. Il existait déjà, bien entendu, des descriptions de la population des « voleurs », etc., et aussi une analyse de la pauvreté et de la mendicité, ainsi qu'une critique des moyens d'assistance utilisés depuis le Moyen Âge pour soulager la pauvreté, réduire la mendicité (...) Or, on voit apparaître, pour la première fois, je crois, à la seconde moitié du XVIIIe siècle, une analyse de la délinquance qui est menée [à la manière d'une] analyse des processus économiques, cela chez les physiocrates. (...) C'est la position même du délinquant par rapport à la production qui le définit comme ennemi public.

Un modèle de ce genre d'analyse est fourni par le texte de Le Trosne, *Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants*, publié en 1764. Le vagabondage y est donné comme la catégorie fondamentale de la délinquance, ce qui signifie, non pas que le vagabondage est, comme dans les analyses antérieures, le point de départ, en quelque sorte psychologique, de la délinquance – Le Trosne ne veut pas dire qu'on commence à se déplacer et que ce vagabondage conduit peu à peu au vol, puis au crime, mais que le vagabondage est l'élément à partir duquel les autres crimes vont se spécifier. C'est la matrice générale du crime, qui contient éminemment toutes les autres formes de délinquance, à titre non pas des virtualités, mais d'éléments qui la constituent et la composent. Or, cette thèse s'oppose à deux types d'analyse que l'on trouve traditionnellement à cette époque.

Premièrement, une analyse qui veut que l'oisiveté soit la mère de tous les vices, et par là, de tous les crimes. L'oisiveté est le trait psychologique ou la faute dont dérivent toutes les autres formes de déviations ou de crime. Or, ici, le vagabondage n'est pas quelque chose comme une faute ou une propension psychologique, c'est en fait l'ensemble des vagabonds, c'est-à-dire un type d'existence commune, un groupe social qui se présente comme une contre-société et ceci à la différence de l'oisiveté qui était, dans la psychologie des individus, quelque chose comme un péché individuel.

Deuxièmement, en présentant le vagabondage comme la matrice générale de la délinquance, Le Trosne s'oppose à toute analyse qui fait de la mendicité l'élément essentiel qu'il convenait de punir. Dans la législation française, le vagabondage n'était pas puni comme tel ; le vagabond relevait du système pénal au niveau du geste par lequel il demandait sa subsistance à quelqu'un d'autre sans travailler. Or, pour Le Trosne, ce qui est essentiellement punissable, c'est le vagabondage ; l'entrée dans le monde de la délinquance, c'est le fait de se déplacer, de ne pas être fixé à une terre, de ne pas être déterminé par un travail. Le crime commence quand on n'a pas d'état civil, c'est-à-dire de localisation géographique à l'intérieur d'une communauté déterminée, quand on est « sans aveu », selon le terme que reprend l'auteur, mais, précisément, en en changeant le sens. Auparavant, en effet, être « sans aveu », c'était, dans le vieux droit, non pas être sans aucun lien avec une communauté fixe et établie comme chez Le Trosne, mais c'était le fait de n'avoir personne pour vous servir de caution, de

garant devant la justice. En quoi donc le fait de circuler, d'être sans aveu territorial, peut-il constituer le crime envers l'économie ?

Le Trosne analyse précisément les conséquences économiques de ces perpétuels déplacements. D'abord, lorsqu'on se déplace, on provoque dans les régions les plus pauvres une raréfaction de la main-d'œuvre, ce qui aura pour effet d'y augmenter les salaires, de sorte qu'une région qui est déjà la moins productrice va se trouver grevée pour le producteur de salaires élevés ; à la pauvreté s'ajouteront la hausse des prix et la non-concurrence et, par conséquent, un appauvrissement plus grand encore. Ensuite, les vagabonds, en retirant du lieu où ils étaient leur force de travail virtuelle, font baisser la production et empêchent une certaine productivité. De plus, à partir du moment où ils se déplacent, ils échappent à tous les impôts personnels (tailles, corvées) qui vont, du coup, puisqu'il s'agit d'arriver à un total fixe, se trouver répartis sur un moins grand nombre de gens ; cette augmentation des impôts personnels va encore diminuer la part de revenu qui pourrait être normalement capitalisée pour faire fructifier la terre. Finalement, il s'agit de gens qui, ne se mariant pas, abandonnent une population oisive – laquelle va prélever sa part sur la consommation globale. Si l'on retient les trois premiers effets du vagabondage, on voit que le vagabond n'est plus tellement, comme au Moyen Âge, quelqu'un qui prélève sans travailler une part sur la consommation. Ce n'est pas tant quelqu'un qui s'attaque à la masse globale des choses à consommer, qu'aux mécanismes de la production et ceci à plusieurs : celui du nombre de travailleurs, de la quantité de travail fournie et de la quantité d'argent qui fait retour à la terre pour la faire fructifier. Le vagabond est donc quelqu'une qui perturbe la production et pas seulement un consommateur stérile. Il se trouve donc dans une position d'hostilité constitutive par rapport aux mécanismes normaux de la production. (...) Le vagabond est donc moins celui à qui manque la subsistance et qui se trouve par là poussé dehors, que celui qui de sa propre volonté refuse l'offre de travail que la terre nous fait si généreusement. Ce n'est pas le chômeur contraint et forcé qui, peu à peu, mendie et se déplace ; c'est celui qui refuse de travailler. Il y a donc une identité première et fondamentale entre se déplacer et refuser le travail : c'est en cela que réside pour les physiocrates le crime du vagabond.

*La Société Punitif, pp. 47-49*

### *Extrait 2 : l'illégalisme de dissipation*

Quand j'ai parlé de l'illégalisme de déprédation, j'ai parlé de la richesse accumulée comme si elle était faite de bien à consommer, d'éléments de richesse à mettre en circulation et qu'on l'on pouvait prélever soit pour les utiliser soi-même, soit pour les distribuer. Mais ce n'est qu'une abstraction. Cette richesse est avant tout un appareil de production, par rapport auquel le corps de l'ouvrier – maintenant directement en présence de cette richesse qui ne lui appartient pas – n'est plus simplement désir, mais force de travail, qui doit devenir productive. C'est précisément à ce point de la transformation de la force corporelle en force de travail et de l'intégration de cette force à un système de production qui en fera une force productive, que se constitue un nouvel illégalisme qui, comme celui de la déprédation, concerne bien le rapport du corps de l'ouvrier et du corps de la richesse, mais dont le point d'application n'est plus le corps de la richesse comme objet d'appropriation possible, mais le corps de l'ouvrier comme force de production.

Cet illégalisme consiste essentiellement à refuser d'appliquer à l'appareil de production ce corps, cette force. Il peut prendre plusieurs formes : 1/ la décision de l'oisiveté : le refus d'offrir sur le marché du travail ces bras, ce corps, cette force ; les « dérober » à la loi de la libre concurrence du travail, au marché ; 2/ l'irrégularité ouvrière : le refus d'appliquer sa force là où il faut ; c'est *dispenser* ses forces, décider soi-même le temps pendant lequel on les appliquera ; 3/ la fête : ne pas conserver

cette force dans tout ce qui pourrait la rendre effectivement utilisable, la *gaspiller* en ne prenant pas soin de son corps, en tombant dans le désordre ; 4/ Le refus de la famille : ne pas utiliser son corps à la reproduction de ses forces de travail dans la forme d'une famille élevant elle-même ses enfants et garantissant par les soins qu'elle y apporte le renouvellement des forces de travail ; c'est le refus de la famille dans le concubinage, la débauche.

(...) Ainsi, apparaît la figure d'un illégalisme qui n'est plus celui de la *déprédation*, mais celui de la *dissipation* : ce qui est en question, ce n'est plus un rapport de *désir* à la matérialité de la richesse, c'est un rapport de *fixation* à l'appareil de production. Cet illégalisme aura la forme de l'absentéisme, des retards, de la paresse, des fêtes, de la débauche, du nomadisme, bref, de tout ce qui est de l'ordre de l'irrégularité, de la mobilité dans l'espace. Dans un texte de 1840, Michel Chevalier déclare : « *D'une existence irrégulière à une vie déréglée, il n'y a qu'un pas* » (...).

Cet illégalisme de dissipation a donc une spécificité, qu'il maintenant préciser. Premièrement, les rapports entre l'illégalisme de dissipation et l'illégalisme de déprédation : ce sera un des grands problèmes de la morale, de la police, de tous les instruments de contrôle du XIXe siècle, de séparer ces illégalismes et de faire de la déprédation quelque chose qui relève d'une pénalité sévère, comme un délit, et d'en dissocier l'illégalisme doux, quotidien, de la dissipation. Mais, en même temps, ce même appareil, qui tente d'opposer le voleur au paresseux, montre comment on passe de l'un à l'autre. En fait, derrière cet effort de coupure et de jonction, il y a une réalité, qui est autre et complexe. D'une part, un renforcement réciproque de ces illégalismes : plus les masses sont dissipées, mobiles, moins elles sont fixées en des points précis de l'appareil de production, et plus elles sont tentées de passer à la déprédation. En revanche, plus elles sont tendance à la déprédation, plus elles vont, pour échapper aux sanctions, tendre à avoir une vie irrégulière, à tomber dans le nomadisme. Mais d'autres part, dès que l'on essaie de maîtriser l'un de ces illégalismes, on est amené à renforcer l'autre ; en effet, tous les contrôles très pesants pour lesquels on tente de surveiller les population, de freiner la déprédation, entraînent une accélération du processus de la mobilité. (...)

Deuxièmement, ce qui rend l'illégalisme de dissipation plus dangereux que le premier, c'est que, plus facilement que lui, il peut prendre des formes collectives : d'abord, c'est un illégalisme qui se diffuse facilement. Alors que la déprédation suppose, pour prendre une certaine ampleur, une organisation de recel, de revente, des circuits, la dissipation ne suppose pas ce système fermé. Ce n'est même pas une organisation, c'est un mode d'existence qui peut renvoyer à un choix, le refus du travail industriel. Il y a les refus massifs et parfois collectifs du travail du lundi, les circuits de nomadisme organisés en fonction des marchés du travail, les sociétés d'estaminet, formes d'organisation spontanée de la classe ouvrière. Ainsi, alors que l'illégalisme de déprédation était bloqué dans une forme « contrebandière » qui le contraignait à un système fermé et ne trouvait guère d'issue que dans des explosions, type pillages, l'illégalisme de dissipation débouche sur des possibilités d'actions concertées qui vont peser sur le marché, contre les employeurs. Il aura, à longue portée, une incidence économique et politique ; ce à partir de quoi vont se développer les stratégies parfaitement réglées, elles, de lutte contre le patronat.

(...) Cet illégalisme était d'ailleurs moins l'objet de la « peur » - car il ne s'attaquait pas au corps même de la richesse mais représentait simplement un manque à gagner -, que l'objet d'une réprobation (...). A partir du XIXe siècle, le dissipateur est celui qui porte atteinte, non pas au capital, à la fortune, mais à sa propre force de travail : c'est une mauvaise façon de gérer, non plus son capital, mais sa vie, son temps, son corps.

C'est pourquoi, dans ces analyses, la dissipation prend trois grandes formes : l'intempérance, comme gaspillage du corps ; l'imprévoyance, comme dispersion du temps ; et le désordre, comme mobilité de l'individu par rapport à la famille, à l'emploi. Les trois grandes institutions dans lesquelles la dissipation vient s'actualiser sont : la fête, la loterie – qui est précisément ce par quoi l'individu essaie de gagner sa vie sans travailler, loterie dont le temps ponctuel, les hasards s'opposent à ce qu'est le gain

de l'argent dans le système de l'économie rationnelle, c'est-à-dire le travail continu récompensé par une somme fixée d'avance -, le concubinage, comme modalité de satisfaction sexuelle en dehors de la fixation familiale. C'est tout ce qu'on pourrait appelé le nomadisme moral qui est visé à travers ces termes. A l'époque classique, on redoutait surtout le nomadisme physique qui était lié à la déprédation. Maintenant, on redoute toujours cette circulation des individus autour de la richesse, mais on redoute tout autant le premier [nomadisme] : si la production industrielle n'a plus guère besoin de la « qualification » technique de l'ouvrier, elle a besoin, en revanche, d'un travail énergique, intense, continu – bref, de la qualité morale du travailleur.

Cinquièmement, le problème est de savoir comment cette irrégularité va pouvoir être maîtrisée. Un tel contrôle suppose d'abord la moralisation de la pénalité ; mais il suppose aussi une machine beaucoup plus fine et allant beaucoup plus loin que la machine pénale proprement dite : un mécanisme de *pénalisation de l'existence*. Il va falloir encadrer l'existence dans une espèce de pénalité diffuse, quotidienne, introduire dans le corps social lui-même des prolongements parapénaux, en deçà même de l'appareil judiciaire. C'est tout un jeu de récompenses et de punitions dans lequel on a essayé d'encadrer la vie populaire ; par exemple, les mesures décidées à un niveau purement réglementaire ou factuel pour contrôler l'ivresse : ainsi, à Sedan, on établit un système de punition : un ouvrier ivre dans la rue était chassé de son atelier et n'était réembauché qu'avec le serment de ne plus s'enivrer. C'est aussi le contrôle par l'épargne, à partir de 1818 : le livret d'épargne fonctionne comme un encadrement moral, un jeu de récompenses et de punitions perpétuelles pour l'existence des individus. (...)

Or, ce système punitif extrajudiciaire a pour premier caractère de ne pas relever de la lourde machine pénale, avec son système binaire ; car tout ce jeu punitif ne fait pas que quelqu'un est effectivement condamné, il ne fait pas tomber quelqu'un de l'autre côté de la loi, dans la délinquance. C'est un jeu qui avertit, menace, exerce une sorte de pression constante. C'est un système gradué, continu, cumulatif : tous ces petits avertissements, toutes ces petites punitions, finalement, s'additionnent et sont marqués, soit dans la mémoire des employeurs soit sur les livrets, et ainsi, en s'accumulant, tout cela tend vers un seuil, fixé à l'avance et comme naturel, de toute cette série de petites pressions s'exerçant tout au long de l'existence individuelle. (...)

Désormais, on va avoir une trame ininterrompue qui prolonge la justice jusque dans la vie quotidienne ; comme une capillarisation de l'instance de jugement, des allées et venues perpétuelles entre le punitif et le pénal.

*La société punitive, pp. 191-199*

### *Extrait 3 : la fonctionnalité des illégalismes pour la classe dominante*

Mais peut-être faut-il retourner le problème et se demander à quoi sert l'échec de la prison ; à quoi sont utiles ces différents phénomènes que la critique, continûment, dénonce : maintien de la délinquance, induction de la récidive, transformation de l'infracteur d'occasion en délinquant d'habitude, organisation d'un milieu fermé de délinquance (...). Il faudrait alors supposer que la prison et d'une façon générale, sans doute, les châtements ne sont pas destinés à supprimer les infractions ; mais plutôt à les distinguer, à les distribuer, à les utiliser ; qu'ils visent, non pas à rendre dociles ceux qui sont prêts à transgresser les lois, mais qu'ils tendent à aménager la transgression des lois dans une tactique générale des assujettissements. La pénalité serait alors une manière de gérer les illégalismes, de dessiner des limites de tolérance, de donner du champ à certains, de faire pression sur d'autres, d'en exclure une partie, d'en rendre utile une autre, de neutraliser ceux-ci, de tirer profit de ceux-là. Bref, la pénalité ne « réprimerait » pas purement et simplement les illégalismes ; elle les « différencierait », elle en assurerait l'« économie » générale. Et si on peut parler d'une justice de classe ce n'est pas seulement parce que la

loi elle-même ou la manière de l'appliquer servent les intérêts d'une classe, c'est que toute la gestion différentielle des illégalismes par l'intermédiaire de la pénalité fait partie de ces mécanismes de domination. Les châtiments légaux sont à replacer dans une stratégie globale des illégalismes. L'« échec » de la prison peut sans doute se comprendre à partir de là (...).

Au constat que la prison échoue à réduire les crimes il faut peut-être substituer l'hypothèse que la prison a fort bien réussi à produire la délinquance, type spécifié, forme politiquement ou économiquement moins dangereuse – à la limite utilisable – d'illégalisme ; à produire les délinquants, milieu apparemment marginalisé mais centralement contrôlé ; à produire le délinquant comme sujet pathologisé. La réussite de la prison : dans les luttes autour de la loi et des illégalismes, spécifier une « délinquance ». (...) La pénalité de détention fabriquerait – de là sans doute sa longévité – un illégalisme fermé, séparé et utile. Le circuit de la délinquance ne serait pas le sous-produit d'une prison qui en punissant ne parviendrait pas à corriger ; il serait l'effet direct d'une pénalité qui, pour gérer les pratiques illégalistes, en investirait certaines dans un mécanisme de « punition-reproduction » dont l'emprisonnement formerait une des espèces principales. (...)

La mise en place d'une délinquance qui constitue comme un illégalisme fermé présente en effet un certain nombre d'avantages. Il est possible d'abord de la contrôler (en repérant les individus, en noyant le groupe, en organisant la délation mutuelle) : au grouillement imprécis d'une population pratiquant un illégalisme d'occasion qui est toujours susceptible de se propager, ou encore à ces troupes incertaines de vagabonds qui recrutent selon leurs passages et les circonstances, des chômeurs, des mendiants, des réfractaires, et qui se gonflent parfois — on l'avait vu à la fin du XVIIIe siècle — jusqu'à former des forces redoutables de pillage et d'émeute, on substitue un groupe relativement restreint et clos d'individus sur lesquels on peut effectuer une surveillance constante. Il est possible en outre d'aiguiller cette délinquance repliée sur elle-même vers les formes d'illégalisme qui sont les moins dangereuses : maintenu par la pression des contrôles à la limite de la société, réduit à des conditions d'existence précaires, sans lien avec une population qui aurait pu le soutenir (comme cela se faisait naguère pour les contrebandiers ou certaines formes de banditisme<sup>1</sup>), les délinquants se rabattent fatalement sur une criminalité localisée, sans pouvoir d'attraction, politiquement sans péril et économiquement sans conséquence. Or cet illégalisme concentré, contrôlé et désarmé est directement utile. Il peut l'être par rapport à d'autres illégalismes : isolé à côté d'eux, replié sur ses propres organisations internes, voué à une criminalité violente dont les classes pauvres sont souvent les premières victimes, investi de toute part par la police, exposé à des longues peines de prison, puis à une vie définitivement « spécialisée », la délinquance, ce monde autre, dangereux et souvent hostile, bloque ou du moins maintient à un niveau assez bas les pratiques illégalistes courantes (petits vols, petites violences, refus ou détournements quotidiens de la loi), il les empêche de déboucher sur des formes larges et manifestes, un peu comme si l'effet d'exemple qu'on demandait autrefois à l'éclat des supplices, on le cherchait maintenant moins dans la rigueur des punitions, que dans l'existence visible, marquée, de la délinquance elle-même : en se différenciant des autres illégalismes populaires, la délinquance pèse sur eux.

Mais la délinquance est en outre susceptible d'une utilisation directe. L'exemple de la colonisation vient à l'esprit. Il n'est pas pourtant le plus probant ; en effet si la déportation des criminels fut à plusieurs reprises demandée sous la Restauration, soit par la Chambre des Députés, soit par les Conseils généraux, c'était essentiellement pour alléger les charges financières exigées par tout l'appareil de la détention ; et malgré tous les projets qui avaient pu être faits sous la monarchie de Juillet pour que les délinquants, les soldats indisciplinés, les prostituées et les enfants trouvés puissent participer à la colonisation de l'Algérie, celle-ci fut formellement exclue par la loi de 1854 qui créait les bagnes coloniaux ; en fait la déportation en Guyane ou plus tard en Nouvelle-Calédonie n'eut pas d'importance économique réelle, malgré l'obligation faite aux condamnés de rester dans la colonie où ils avaient purgé leur peine un nombre d'années au moins égal à leur temps de détention (dans certains cas, ils devaient

même y rester toute leur vie). En fait l'utilisation de la délinquance comme milieu à la fois séparé et maniable s'est faite surtout dans les marges de la légalité. C'est-à-dire que là on a mis aussi en place au XIXe siècle une sorte d'illégalisme subordonné, et dont l'organisation en délinquance, avec toutes les surveillances que cela implique, garantit la docilité. La délinquance, illégalisme maîtrisé, est un agent pour l'illégalisme des groupes dominants.

(...) On peut dire que la délinquance, solidifiée par un système pénal centré sur la prison, représente un détournement d'illégalisme pour les circuits de profit et de pouvoir illicites de la classe dominante.

*Surveiller et Punir*, IV-1, chapitre 2 : « illégalisme et délinquance »

---

## **II/ Saisir l'étranger: entre discipline et biopolitique**

### *Extrait 1: le partage disciplinaire entre la bonne et la mauvaise circulation*

On pourrait dire comme ça, au premier regard et d'une façon un peu schématique: la souveraineté s'exerce dans les limites d'un territoire, la discipline s'exerce sur le corps des individus, et enfin la sécurité s'exerce sur l'ensemble d'une population. Limites du territoire, corps des individus, ensemble d'une population, bon oui... mais ce n'est pas ça et je crois que ça ne colle pas. Ça ne colle pas, d'abord, parce que le problème des multiplicités est un problème que l'on rencontre déjà à propos de la souveraineté et à propos de la discipline. S'il est vrai que la souveraineté s'inscrit et fonctionne essentiellement dans un territoire, et qu'après tout l'idée d'une souveraineté sur un territoire non peuplé est une idée juridiquement et politiquement non seulement acceptable, mais parfaitement acceptée et première, de fait l'exercice de la souveraineté dans son déroulement effectif, réel, quotidien, indique bien entendu toujours une certaine multiplicité, mais qui va justement être traitée soit comme la multiplicité de sujets, soit [comme] la multiplicité d'un peuple.

La discipline également, bien sûr, s'exerce sur le corps des individus, mais j'ai essayé de vous montrer comment, en fait, l'individu n'est pas dans la discipline la donnée première sur laquelle elle s'exerçait. Il n'y a de discipline que dans la mesure où il y a une multiplicité et une fin, ou un objectif, ou un résultat à obtenir à partir de cette multiplicité. La discipline scolaire, la discipline militaire, la discipline pénale aussi, la discipline dans les ateliers, la discipline ouvrière, tout ça, c'est une certaine manière de gérer la multiplicité, de l'organiser, d'en fixer les points d'implantation, les coordinations, les trajectoires latérales ou horizontales, les trajectoires verticales et pyramidales, la hiérarchie, etc. Et l'individu est beaucoup plutôt une certaine manière de découper la multiplicité, pour une discipline, que le matériau premier à partir duquel on la bâtit. La discipline est un mode d'individualisation des multiplicités et non pas quelque chose qui, à partir des individus travaillés d'abord à titre individuel, construirait ensuite une sorte d'édifice à éléments multiples. Donc après tout la souveraineté, la discipline comme bien sûr la sécurité peuvent avoir affaire qu'à des multiplicités.

Et d'autre part, les problèmes d'espace sont également communs à toutes les trois. Pour la souveraineté, ça va de soi, puisque c'est d'abord comme quelque chose qui s'exerce à l'intérieur du territoire que la souveraineté apparaît. Mais la discipline implique une répartition spatiale, et je crois



que la sécurité également, et c'est de cela justement, de ces traitements différents de l'espace par la souveraineté, la discipline et la sécurité que je voudrais vous parler maintenant.

On va prendre là encore une série d'exemples. Je vais prendre bien entendu le cas des villes (...). Et en gros ce dont il s'est agi, c'est bien ce désenclavement spatial, juridique, administratif, économique de la ville, c'est de ça qu'il s'est agi au XVIIIe siècle. Replacer une ville dans un espace de circulation. (...) Premièrement, percer des axes qui traversent la villes et des rues assez larges pour assurer quatre fonctions: premièrement l'hygiène, l'aération, dégager toutes ces espèces de poches où s'accumulaient les miasmes morbides dans les quartiers trop resserrés, où les habitations étaient trop entassées. Donc fonction d'hygiène. Deuxièmement, assurer le commerce intérieur de la ville. Troisièmement, articuler ce réseau de rues sur les routes extérieures de manière à ce que les marchandises de l'extérieur puissent arriver ou être expédiées, mais ceci sans abandonner les nécessités du contrôle douanier. Et enfin, - ce qui était un des problèmes importants des villes au XVIIIe siècle -, permettre la surveillance, dès lors que la suppression des murailles rendue nécessaire par le développement économique faisait qu'on ne pouvait plus fermer les villes le soir ou surveiller exactement les allées et venues pendant la journée, et par conséquent l'insécurité des villes était accrue par l'afflux de toutes les populations flottantes, mendiants, vagabonds, délinquants, criminels, voleurs, assassins, etc., qui pouvaient venir, comme chacun sait, de la campagne. Autrement dit, il s'agissait d'organiser la circulation, d'éliminer ce qui était dangereux, de faire le partage entre la bonne et la mauvaise circulation, [de] maximaliser la bonne circulation en diminuant la mauvaise.

*Sécurité, territoire, population*, Leçon du 11 janvier 1978

### *Extrait 2: La discipline comme organisation d'un espace analytique*

La discipline procède d'abord à la répartition des individus dans l'espace. Pour cela, elle met en œuvre plusieurs techniques.

1/ La discipline exige parfois la *clôture*, la spécification d'un hétérogène à tous les autres et fermé sur lui-même. Lieu protégé de la monotonie disciplinaire. Il y a eu le grand « renfermement » des vagabonds et des misérables ; il y en a eu d'autres plus discrets, mais insidieux et efficaces. (...)

2/ Mais le principe de « clôture » n'est ni constant, ni indispensable, ni suffisant dans les appareils disciplinaires. Ceux-ci travaillent l'espace d'une manière beaucoup plus souple et plus fixe. Et d'abord selon le principe de la localisation élémentaire et du *quadrillage*. A chaque individu, sa place ; et en chaque emplacement, un individu. Il faut annuler les effets des répartitions indécises, la disparition incontrôlée des individus, leur circulation diffuse, leur coagulation inutilisable et dangereuse ; tactique d'antidésertion, d'antivagabondage, d'antiagglomération. Il s'agit d'établir les présences et les absences, de savoir où et comment retrouver les individus, d'instaurer les communications utiles, d'interrompre les autres, de pouvoir à chaque instant surveiller la conduite de chacun, l'apprécier, la sanctionner, mesurer les qualités ou les mérites. Procédure donc, pour connaître, pour maîtriser et pour utiliser. La discipline organise un espace analytique.

*Surveiller et punir*, Chapitre premier « Les corps dociles », « l'art des répartitions »

### *Extrait 3: Le pouvoir biopolitique sur la population*

Il me semble qu'un des phénomènes fondamentaux du XIX<sup>e</sup> siècle a été, est ce qu'on pourrait appeler la prise en compte de la vie par le pouvoir : si vous voulez, une prise de pouvoir sur l'homme en tant qu'être vivant, une sorte d'étatisation du biologique, ou du moins une certaine pente qui conduit à ce qu'on pourrait appeler l'étatisation du biologique. Je crois que, pour comprendre ce qui s'est passé, on peut se référer à ce qu'était la théorie classique de la souveraineté (...). Dans la théorie classique de la souveraineté, vous savez que le droit de vie et de mort était un de ses attributs fondamentaux. Or, le droit de vie et de mort est un droit qui est étrange, étrange déjà au niveau théorique ; en effet, qu'est-ce que c'est qu'avoir droit de vie et de mort ? En un sens, dire que le souverain a droit de vie et de mort signifie, au fond, qu'il peut faire mourir et laisser vivre ; en tout cas, que la vie et la mort ne sont pas de ces phénomènes naturels, immédiats, en quelque sorte originaires ou radicaux, qui tomberaient hors du champ du pouvoir politique. Quand on pousse un peu plus et, si vous voulez, jusqu'au paradoxe, cela veut dire au fond que, vis-à-vis du pouvoir, le sujet n'est, de plein droit, ni vivant ni mort. Il est, du point de vue de la vie et de la mort, neutre, et c'est simplement du fait du souverain que le sujet a droit à être vivant ou a droit, éventuellement, à être mort. En tout cas, la vie et la mort des sujets ne deviennent des droits que par l'effet de la volonté souveraine. Voilà, si vous voulez, le paradoxe théorique. Paradoxe théorique qui doit se compléter évidemment par une sorte de déséquilibre pratique. Que veut dire, de fait, le droit de vie et de mort ? Non pas, bien entendu, que le souverain peut faire vivre comme il peut faire mourir. Le droit de vie et de mort ne s'exerce que d'une façon déséquilibrée, et toujours du côté de la mort. L'effet du pouvoir souverain sur la vie ne s'exerce qu'à partir du moment où le souverain peut tuer. C'est finalement le droit de tuer qui détient effectivement en lui l'essence même de ce droit de vie et de mort : c'est au moment où le souverain peut tuer, qu'il exerce son droit sur la vie. C'est essentiellement un droit de glaive. Il n'y a donc pas de symétrie réelle, dans ce droit de vie et de mort. Ce n'est pas le droit de faire mourir ou de faire vivre. Ce n'est pas non plus le droit de laisser vivre et de laisser mourir. C'est le droit de faire mourir ou de laisser vivre. Ce qui, bien entendu, introduit une dissymétrie éclatante.

Et je crois que, justement, une des plus massives transformations du droit politique au XIX<sup>e</sup> siècle a consisté, je ne dis pas exactement à substituer, mais à compléter, ce vieux droit de souveraineté – faire mourir ou laisser vivre – par un autre droit nouveau, qui ne va pas effacer le premier, mais qui va le pénétrer, le traverser, le modifier, et qui va être un droit, ou plutôt un pouvoir exactement inverse : pouvoir de « faire » vivre et de « laisser » mourir. Le droit de souveraineté, c'est donc celui de faire mourir ou de laisser vivre. Et puis, c'est ce nouveau droit qui s'installe : le droit de faire vivre et de laisser mourir.

Cette transformation, bien sûr, ne s'est pas faite d'un coup. (...) En fait, là où je voudrais suivre la transformation, c'est au niveau non pas de la théorie politique mais, bien plutôt, au niveau des mécanismes, des techniques, des technologies de pouvoir. Alors, là, on retombe sur des choses familières : c'est que, au XVIII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, on a vu apparaître des techniques de pouvoir qui étaient essentiellement centrées sur le corps, sur le corps individuel. C'étaient toutes ces procédures par lesquelles on assurait la distribution spatiale des corps individuels (leur séparation, leur alignement, leur mise en série et en surveillance) et l'organisation, autour de ces corps individuels, de tout un champ de visibilité. C'étaient aussi ces techniques par lesquelles on prenait en charge ces corps, on essayait de majorer leur force utile par l'exercice, le dressage, etc. C'étaient également des techniques de rationalisation et d'économie stricte d'un pouvoir qui devait s'exercer, de la manière la moins coûteuse possible, par tout un système de surveillance, de hiérarchies, d'inspections, d'écritures, de rapports: toute cette technologie qu'on peut appeler technologie disciplinaire du travail. Elle se met en place dès la fin du XVIII<sup>e</sup> et au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Or, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, je crois que l'on voit apparaître quelque chose de nouveau, qui est une autre technologie de pouvoir, non disciplinaire cette fois. Une technologie de pouvoir qui n'exclut pas la première, qui n'exclut pas la technique disciplinaire mais qui l'emboîte, qui l'intègre, qui la modifie partiellement et qui, surtout, va l'utiliser en s'implantant en quelque sorte en elle, et s'incrétant effectivement grâce à cette technique disciplinaire préalable. Cette nouvelle technique ne supprime pas la technique disciplinaire tout simplement parce qu'elle est d'un autre niveau, elle est à une autre échelle, elle a une autre surface portante, et elle s'aide de tout autres instruments.

Ce à quoi s'applique cette nouvelle technique de pouvoir non disciplinaire, c'est – à la différence de la discipline, qui, elle, s'adresse au corps – la vie des hommes, ou encore, si vous voulez, elle s'adresse non pas à l'homme-corps, mais à l'homme vivant, à l'homme être vivant ; à la limite, si vous voulez, à l'homme-espèce. (...) Après l'anatomo-politique du corps humain, mise en place au cours du XVIIIe siècle, on voit apparaître, à la fin de ce même siècle, quelque chose qui n'est plus une anatomo-politique du corps humain, mais que j'appellerais une « biopolitique » de l'espèce humaine.

De quoi s'agit-il dans cette nouvelle technologie du pouvoir, dans cette biopolitique, dans ce bio-pouvoir qui est en train de s'installer ? Je vous le disais en deux mots tout à l'heure : il s'agit d'un ensemble de processus comme la proportion des naissances et des décès, le taux de reproduction, la fécondité d'une population, etc. Ce sont ces processus- là de natalité, de mortalité, de longévité qui, justement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, en liaison avec tout un tas de problèmes économiques et politiques (sur lesquels je ne reviens pas maintenant), ont constitué, je crois, les premiers objets de savoir et les premières cibles de contrôle de cette biopolitique. C'est à ce moment-là, en tout cas, que l'on met en œuvre la mesure statistique de ces phénomènes avec les premières démographies. C'est l'observation des procédés, plus ou moins spontanés, ou plus ou moins concertés, qui étaient mis effectivement en œuvre dans la population quant à la natalité ; bref, si vous voulez, le repérage des phénomènes de contrôle des naissances tels qu'ils étaient pratiqués au XVIIIe siècle. Cela a été aussi l'esquisse d'une politique nataliste ou, en tout cas, de schémas d'intervention dans ces phénomènes globaux de la natalité. Dans cette biopolitique, il ne s'agit pas simplement du problème de la fécondité. Il s'agit aussi du problème de la morbidité, non plus simplement, comme cela avait été le cas jusque-là, au niveau de ces fameuses épidémies dont le danger avait tellement hanté les pouvoirs politiques depuis le fond du Moyen Age (ces fameuses épidémies qui étaient des drames temporaires de la mort multipliée, de la mort devenue imminente pour tous). Ce n'est pas des épidémies qu'il s'agit à ce moment-là, mais de quelque chose d'autre, à la fin du XVIIIe siècle : en gros, de ce qu'on pourrait appeler les endémies, c'est-à-dire la forme, la nature, l'extension, la durée, l'intensité des maladies régnantes dans une population. Maladies plus ou moins difficiles à extirper, et qui ne sont pas envisagées comme les épidémies, à titre de causes de mort plus fréquente, mais comme des facteurs permanents – et c'est comme cela qu'on les traite – de soustraction des forces, diminution du temps de travail, baisse d'énergies, coûts économiques, tant à cause du manque à produire que des soins qu'elles peuvent coûter. Bref, la maladie comme phénomène de population : non plus comme la mort qui s'abat brutalement sur la vie – c'est l'épidémie – mais comme la mort permanente, qui glisse dans la vie, la ronge perpétuellement, la diminue et l'affaiblit.

Ce sont ces phénomènes-là qu'on commence à prendre en compte à la fin du XVIIIe siècle et qui amènent la mise en place d'une médecine qui va avoir, maintenant, la fonction majeure de l'hygiène publique, avec des organismes de coordination des soins médicaux, de centralisation de l'information, de normalisation du savoir, et qui prend aussi l'allure de campagne d'apprentissage de l'hygiène et de médicalisation de la population. Donc, problèmes de la reproduction, de la natalité, problème de la morbidité aussi. L'autre champ d'intervention de la biopolitique va être tout un ensemble de phénomènes dont les uns sont universels et dont les autres sont accidentels, mais qui d'une part ne sont jamais entièrement compressibles, même s'ils sont accidentels, et qui entraînent aussi des conséquences

analogues d'incapacité, de mise hors circuit des individus, de neutralisation, etc. Ce sera le problème très important, dès le début du XIXe siècle (au moment de l'industrialisation), de la vieillesse, de l'individu qui tombe, par conséquent, hors du champ de capacité, d'activité. Et d'autre part les accidents, les infirmités, les anomalies diverses. Et c'est par rapport à ces phénomènes-là que cette biopolitique va mettre en place non seulement des institutions d'assistance (qui existaient, elles, depuis très longtemps), mais des mécanismes beaucoup plus subtils, économiquement beaucoup plus rationnels que la grosse assistance, à la fois massive et lacunaire, qui était essentiellement rattachée à l'Église. On va avoir des mécanismes plus subtils, plus rationnels, d'assurance, d'épargne individuelle et collective, de sécurité, etc.

Enfin, dernier domaine (j'énumère les principaux, en tout cas ceux qui sont apparus à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe ; il y en aura bien d'autres après) : prise en compte des relations entre l'espèce humaine, les êtres humains en tant qu'espèce, en tant qu'êtres vivants, et puis leur milieu, leur milieu d'existence – que ce soient les effets bruts du milieu géographique, climatique, hydrographique : les problèmes, par exemple, des marécages, des épidémies liées à l'existence des marécages pendant toute la première moitié du XIXe siècle. Et, également, le problème de ce milieu, en tant que ce n'est pas un milieu naturel et qu'il a des effets de retour sur la population ; un milieu qui a été créé par elle. Ce sera, essentiellement, le problème de la ville. Je vous signale là, simplement, quelques-uns des points à partir desquels s'est constituée cette biopolitique, quelques-unes de ses pratiques et les premiers de ses domaines à la fois d'intervention, de savoir et de pouvoir : c'est sur la natalité, sur la morbidité, sur les incapacités biologiques diverses, sur les effets du milieu, c'est sur tout cela que la biopolitique va prélever son savoir et définir le champ d'intervention de son pouvoir.

Or, dans tout cela, je crois qu'il y a un certain nombre de choses qui sont importantes. La première serait celle-ci : l'apparition d'un élément – j'allais dire d'un personnage- nouveau, qu'au fond ni la théorie du droit ni la pratique disciplinaire ne connaissent. La théorie du droit, au fond, ne connaissait que l'individu et la société : l'individu contractant et le corps social qui avait été constitué par le contrat volontaire ou implicite des individus. Les disciplines, elles, avaient affaire pratiquement à l'individu et à son corps. Ce à quoi on a affaire dans cette nouvelle technologie de pouvoir, ce n'est pas exactement la société (ou, enfin, le corps social tel que le définissent les juristes) ; ce n'est pas non plus l'individu-corps. C'est un nouveau corps : corps multiple, corps à nombre de têtes, sinon infini, du moins pas nécessairement dénombrable. C'est la notion de « population ». La biopolitique a affaire à la population, et la population comme problème politique, comme problème à la fois scientifique et politique, comme problème biologique et comme problème de pouvoir, je crois qu'elle apparaît à ce moment-là.

Deuxièmement, ce qui est important aussi – en dehors de l'apparition même de cet élément qu'est la population – c'est la nature des phénomènes qui sont pris en considération. Vous voyez que ce sont des phénomènes collectifs, qui n'apparaissent avec leurs effets économiques et politiques, qui ne deviennent pertinents, qu'au niveau même de la masse. Ce sont des phénomènes qui sont aléatoires et imprévisibles, si on les prend donc en eux-mêmes, individuellement, mais qui présentent, au niveau collectif, des constantes qu'il est facile, ou en tout cas possible, d'établir. Et enfin, ce sont des phénomènes qui se déroulent essentiellement dans la durée, qui doivent être pris dans une certaine limite de temps plus ou moins longue ; ce sont des phénomènes de série. Ce à quoi va s'adresser la biopolitique, ce sont, en somme, les événements aléatoires qui se produisent dans une population prise dans sa durée.

À partir de là – troisième chose, je crois, importante – cette technologie de pouvoir, cette biopolitique, va mettre en place des mécanismes qui ont un certain nombre de fonctions très différentes des fonctions qui étaient celles des mécanismes disciplinaires. Dans les mécanismes mis en place par la biopolitique, il va s'agir d'abord, bien sûr, de prévisions, d'estimations statistiques, de mesures globales ; il va s'agir, également, non pas de modifier tel phénomène en particulier, non pas tellement tel individu

en tant qu'il est un individu, mais, essentiellement, d'intervenir au niveau de ce que sont les déterminations de ces phénomènes généraux, de ces phénomènes dans ce qu'ils ont de global. Il va falloir modifier, baisser la morbidité ; il va falloir allonger la vie ; il va falloir stimuler la natalité. Et il s'agit surtout d'établir des mécanismes régulateurs qui, dans cette population globale avec son champ aléatoire, vont pouvoir fixer un équilibre, maintenir une moyenne, établir une sorte d'homéostasie, assurer des compensations ; bref, d'installer des mécanismes de sécurité autour de cet aléatoire qui est inhérent à une population d'êtres vivants, d'optimiser, si vous voulez, un état de vie : mécanismes, vous le voyez, comme les mécanismes disciplinaires, destinés en somme à maximaliser des forces et à les extraire, mais qui passent par des chemins entièrement différents. Car il ne s'agit pas là, à la différence des disciplines, d'un dressage individuel qui s'opérerait par un travail sur le corps lui-même. Il ne s'agit absolument pas de se brancher sur un corps individuel, comme le fait la discipline. Il ne s'agit, par conséquent, pas du tout de prendre l'individu au niveau du détail, mais, au contraire, par des mécanismes globaux, d'agir de telle manière qu'on obtienne des états globaux d'équilibration, de régularité ; bref, de prendre en compte la vie, les processus biologiques de l'homme-espèce, et d'assurer sur eux non pas une discipline, mais une régularisation

(...) On a donc deux séries : la série corps – organisme – discipline – institutions ; et la série population – processus biologiques – mécanismes régularisateurs\* – État. Un ensemble organique institutionnel : l'organo-discipline de l'institution si vous voulez, et d'un autre côté, un ensemble biologique et étatique : la bio-régulation par l'État.

(...) D'une façon plus générale encore, on peut dire que l'élément qui va circuler du disciplinaire au régularisateur, qui va s'appliquer, de la même façon, au corps et à la population, qui permet à la fois de contrôler l'ordre disciplinaire du corps et les événements aléatoires d'une multiplicité biologique, cet élément qui circule de l'un à l'autre c'est la « norme ». La norme, c'est ce qui peut aussi bien s'appliquer à un corps que l'on veut discipliner, qu'à une population que l'on veut régulariser. La société de normalisation n'est donc pas, dans ces conditions, une sorte de société disciplinaire généralisée dont les institutions disciplinaires auraient essaimé et finalement recouvert tout l'espace – ce n'est, je crois, qu'une première interprétation, et insuffisante, de l'idée de société de normalisation. La société de normalisation, c'est une société où se croisent, selon une articulation orthogonale, la norme de la discipline et la norme de la régulation. Dire que le pouvoir, au XIXe siècle, a pris possession de la vie, dire du moins que le pouvoir, au XIXe siècle, a pris la vie en charge, c'est dire qu'il est arrivé à couvrir toute la surface qui s'étend de l'organique au biologique, du corps à la population, par le double jeu des technologies de discipline d'une part, et des technologies de régulation de l'autre.

Nous sommes donc dans un pouvoir qui a pris en charge et le corps et la vie, ou qui a pris, si vous voulez, la vie en général en charge, avec le pôle du côté du corps et le pôle du côté de la population. Bio-pouvoir, par conséquent (...).

Cours au collège de France, *Il faut défendre la société*, leçon du 17 mars 1976

### *Ouverture: quel illégalisme des mobilités en régime néolibéral ?*

*Dans le cours au Collège de France Il faut défendre la société, Foucault mentionne pour la première fois la migration, comme caractéristique du capital humain dans les théories néolibérales. La conception du migrant comme porteur de valeur dans le régime néolibéral n'est pas davantage questionné.*

Il faut également compter, dans les éléments constitutifs du capital humain, **la mobilité, c'est-à-dire la capacité pour un individu de se déplacer, et en particulier la migration\***. Parce que, d'un

côté, la migration représente bien-sûr un coût, puisque l'individu déplacé va, pendant le temps où il se déplace, ne pas gagner d'argent, qu'il va y avoir un coût matériel, mais aussi un coût psychologique de l'installation de l'individu dans son nouveau milieu. Il va y avoir aussi, au moins, un manque à gagner dans le fait que la période d'adaptation de l'individu ne va sans doute pas lui permettre de recevoir les rémunérations qu'il avait auparavant, ou celles qu'il aura ensuite lorsqu'il sera adapté. Enfin, tous ces éléments négatifs montrent bien que la migration est un coût, qui a pour fonction, quoi ? D'obtenir une amélioration du statut, de la rémunération, etc., c'est-à-dire que c'est un investissement. **La migration est un investissement, le migrateur est un investisseur. Il est un entrepreneur de lui-même qui fait un certain nombre de dépenses d'investissement pour obtenir une certaine amélioration.** La mobilité d'une population et la capacité qu'elle a de faire des choix de mobilité qui sont des choix d'investissement pour obtenir une amélioration dans les revenus, tout cela permet de réintroduire ces phénomènes-là, non pas comme de purs et simples effets de mécanismes économiques qui déborderaient les individus et qui, en quelque sorte, les lieraient à une immense machine dont ils ne seraient pas maîtres ; ça permet d'analyser tous ces comportements en termes d'entreprise individuelle, d'entreprise de soi-même avec investissements et revenus ». \*Réf de Foucault : T.W. Schultz, *Investment in Human Capital*.

### III/ Lectures de Foucault

*Texte 1: Martina Tazzioli, Mobilités troublantes : Foucault, le pouvoir sur les mouvements "indisciplinés" et le temps de vie*

*NB : Nous proposons ici une traduction non définitive du texte de Tazzioli. Vous pouvez retrouver la version originale dans le drive du séminaire.*

#### **Le nexus migration-gouvernement : quelle critique ?**

Aujourd'hui, la migration est devenue un mot médiatique charriant de fausses évidences, lié à de multiples questions sociales et politiques qui, ensemble, forment une sorte de "continuum douteux", reliant le terrorisme, l'insécurité, la pauvreté, le trafic et un lien humanitaire-sécuritaire qui fonctionne également comme une frontière. Or, la principale cheville ouvrière politique et épistémique qui soutient la traduction des diverses pratiques de mobilité en migration est le paradigme gouvernemental. En outre, la migration en tant que question sociale est associée dès le départ à une logique gouvernementale : la migration est un phénomène à gérer. Pour ces raisons, et comme l'ont fait valoir de nombreux chercheurs, il n'y aurait pas de migration sans frontières, mais seulement de la mobilité. Et, étant donné la fonction régulatrice des frontières, il s'ensuit qu'il n'y aurait pas de migration en dehors d'une perspective gouvernementale. Le terme « gouvernement » désigne également le schéma épistémique qui façonne notre façon de penser et de parler des mouvements des personnes. La plupart des analyses critiques sur la gouvernementalité de la migration présupposent ce couplage migration-gouvernement comme un lien indiscutable, répondant aux critiques concernant les traitements inhumains à l'encontre des migrants ou la privation des droits politiques et civils des migrants en insistant sur la nécessité d'accorder l'accès aux services et à la protection. Si l'on ne remet pas en question la traduction de pratiques de mobilité en termes de migration pouvant être gouvernées, la critique du gouvernement de la migration devient un discours glissant, se transformant malgré nous en une simple critique des excès

et des violations des politiques de mobilité et en une simple revendication en faveur d'un « gouvernement juste » des migrations.

A cet égard, il convient de rappeler la distinction faite par Foucault entre la critique comme jugement ou dénonciation d'un côté, et la critique comme inséparable de la transformation et comme sa condition de possibilité. La critique ne consiste donc pas à dire ce qui ne va pas, mais à refuser et à résister à un certain mécanisme de pouvoir, à envisager et à mettre en œuvre de nouvelles formes relationnelles : « il n'y a pas un temps pour la critique et un temps pour la transformation ; il n'y a pas ceux qui doivent faire la critique et ceux qui doivent transformer [...]. [Le travail d'une transformation profonde ne peut se faire que dans l'atmosphère ouverte et toujours turbulente d'une critique continue] » (Foucault, 2002b : 457).<sup>3</sup> Ainsi, c'est précisément en partant de ce couplage prétendument indiscutable - migration et gouvernement ou, mieux, l'idée de la migration comme *quelque chose à gouverner* - et en déconstruisant ce couplage que j'introduis Foucault et son travail sur le confinement spatial de la mobilité « irrégulière » à travers l'appareil de séquestration et l'emprise sur le temps des gens. En effet, comme je le montrerai, si Foucault ne traite jamais directement de la question de la migration, son approche latérale de ce thème mobilise un renversement du regard sur la mobilité, en politisant les pratiques de déplacements et en les présentant comme des stratégies d'esquive des saisies disciplinaires.

### **Mobilité troublante et appareil de séquestration : Inverser le regard sur la migration**

En particulier, je suggère que les réflexions de Foucault sur le gouvernement de la mobilité dans ses cours au Collège de France en 1973, *La Société Punitiv*e, semblent anticiper et dialoguer à distance avec des théories plus récentes sur l'autonomie de la migration (De Genova, 2010 ; Mezzadra, 2006 ; Mitropoulos, 2007 ; Moulier-Boutang, 2002 ; Papadopoulos et Tsianos, 2007 ; Walters, 2013) qui soutiennent que le contrôle de la mobilité aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles fonctionnait par le biais d'appareils de séquestration de la force de travail et du temps des personnes. Les conférences de 1973 fournissent un aperçu analytique de la politique de la mobilité qui conduit au gouvernement de la migration comme un ensemble de stratégies pour apprivoiser et canaliser les « troubles de la mobilité » [*mobility disorders*]. Ainsi, si l'on lit les analyses de Foucault sur le gouvernement à la lumière de la thèse avancée dans *La Société Punitiv*e concernant la mobilité - à savoir, l'idée que le contrôle de la mobilité fonctionnait comme une stratégie pour apprivoiser et contenir les déplacements « dangereux » - alors la gouvernementalité apparaît essentiellement comme un champ de lutte et comme une réponse stratégique à ces mouvements inquiétants [*troubling movements*].

Le choix d'attribuer à Foucault cette transformation de la perspective sur le nexus migration - gouvernement peut sembler étrange, étant donné la centralité séminale de la notion de gouvernement comme grille d'analyse pour repenser les relations de pouvoir. Cependant, ce qui est en question ici n'est pas l'utilité de la gouvernementalité comme grille d'analyse pour saisir le fonctionnement actuel de la migration et des contrôles frontaliers et pour encadrer le soi-disant régime migratoire en termes de champ de lutte entre les stratégies des migrants et les techniques de capture. Le geste de déplacer la question du gouvernement relève plutôt d'un autre niveau d'analyse - à savoir, le couplage évident entre migration et gouvernement qui nous amène à subsumer et à traduire immédiatement les *pratiques de mouvement en migration à gérer*. Une histoire du présent, articulée autour du contrôle de la mobilité en tant que réponse stratégique aux « conduites indisciplinées », nous permet de retracer les débuts d'une politique plus ou moins structurée de contrôle des mouvements des personnes à travers l'Europe. En effet, comme le montre Foucault, depuis l'apparition des modes de production capitalistes, la technologie politique de gouvernement des vies a fait de la mobilité l'un de ses principaux points de lutte. Cependant, à l'instar des autres généalogies de Foucault, une histoire du présent ne signifie pas que l'on transpose la technologie de contrôle de la mobilité des personnes au XIX<sup>e</sup> siècle sur notre

contemporanéité afin de comprendre le régime migratoire actuel. Au contraire, c'est précisément à travers une série de dislocations, de continuités partielles, de discordances et de réinvestissements continus que le régime migratoire émerge comme un site conflictuel et comme un mécanisme de capture contre les mouvements troublants et les conduites indisciplinées. Par exemple, et comme je l'expliquerai plus tard, le productivisme associé au gouvernement des vies des migrants en tant que force de travail doit être réévalué aujourd'hui à la lumière des mécanismes de décharge ainsi que de la crise économique actuelle. Mais en même temps, malgré le contexte historique spécifique dans lequel Foucault fonde son analyse, ce qui est en jeu dans ses réflexions est un renversement substantiel du regard sur la mobilité et le gouvernement qui peut résonner avec et être réactivé dans les espaces contemporains. En particulier, d'un point de vue spatial, je suggère que le regard latéral de Foucault sur la mobilité, à travers une analyse articulée sur les régimes de travail et le pouvoir disciplinaire, nous permet de voir des frontières et des cloisons qui ne peuvent pas être localisées spatialement sur une carte. En fait, les frontières géopolitiques et les frontières tracées par les politiques migratoires doivent être entrelacées avec de multiples partitions et processus frontaliers qui découlent d'autres mécanismes de contrôle.

L'une des réflexions séminales des conférences sur *La Société Punitiv*e pour une critique qui tente de découpler et de déplacer le lien entre migration et gouvernement est, comme je l'ai dit, l'approche latérale de Foucault sur le thème de la mobilité.

En effet, le sujet principal des conférences n'est ni la mobilité humaine ni la politique de contrôle exercée sur elle, mais plutôt l'émergence de ce que Foucault appelle la « société punitive », ouvrant la voie à une analyse de la naissance de la prison qui sera ensuite développée dans *Surveiller et Punir*. Au cœur de sa généalogie se trouve une nouvelle économie du pouvoir - le pouvoir disciplinaire - qui émerge au XVI<sup>e</sup> siècle, modifiant profondément le fonctionnement des institutions sociales bien au-delà des murs de la prison, et dans laquelle *temps de vie* et *temps de travail* se confondent. Pourquoi et comment, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la détention est devenue la principale forme de punition ? Pour répondre à cette question, Foucault est en fait obligé de s'engager dans un double mouvement d'élargissement et de déplacement de son analyse.

Premièrement, l'emprisonnement en tant que technique punitive doit être situé dans le cadre d'une technologie de gouvernement et de contrôle qui, sous différentes formes et à différents degrés, a été employée dans différents lieux de la société capitaliste. Deuxièmement, la fonction d'emprisonner et de bannir les sujets dangereux afin de briser leurs intolérables illégalismes a toujours été associée à celle de fixer les gens aux dispositifs de production. Ainsi, l'attention se déplace de la prison en tant qu'institution vers l'économie des relations de pouvoir dans laquelle la prison est située. Ce mouvement analytique vers l'économie du pouvoir est en fait ce qui amène Foucault à s'engager dans la production et le gouvernement de la mobilité irrégulière des personnes. En fait, retracer historiquement la fonction du contrôle de la mobilité dans la société capitaliste émergente, en soulignant les transformations de ses mécanismes et de ses objectifs au fil des ans, n'implique pas de faire une histoire des sujets marginaux mais souligne plutôt la centralité de cet objet de gouvernement (la mobilité). De cette façon, plus qu'une histoire qui rend compte des " silences " dans le récit principal du capitalisme, une généalogie du gouvernement de la mobilité «turbulente» fonctionne comme une grille analytique permettant de saisir l'économie du pouvoir et sa nature contestée : les pratiques « désordonnées » de la mobilité déstabilisent à la fois l'«épistème de la citoyenneté» et les mécanismes de production et de contrôle qui réagissent par un réassemblage de captures disciplinantes.

Cette approche méthodologique semble entrer en résonance avec les arguments de Silvia Federici concernant la pertinence d'une histoire du point de vue des femmes, affirmant que le mot «femmes» ne signifie pas seulement une histoire cachée qui doit être rendue visible, mais une forme particulière d'exploitation, et donc une perspective unique à partir de laquelle reconsidérer l'histoire des relations capitalistes (Federici, 2004 : 13). En particulier, en prenant la mobilité comme enjeu principal du gouvernement des conduites depuis l'époque moderne, il devient possible - dans le cas de Foucault



via l'analyse du système pénal - de voir « la nature des luttes qui, dans une société, se déroulent autour du pouvoir » (Foucault, 2013 : 14). Par conséquent, analyser les techniques de confinement et de punition à travers et dans l'économie du pouvoir qui les soutient ne conduit pas à la neutralisation des pratiques troublantes et des mouvements perturbateurs dans une explication économique étroite. Au contraire, en s'intéressant à la régulation de la mobilité, Foucault met en évidence la nature réactive des technologies disciplinaires. Face à l'émergence de nouvelles formes de mobilité et d'illégalismes, les multiples *foyers* du pouvoir doivent se réorganiser en de nouveaux assemblages. En effet, ce sont essentiellement des appareils de capture qui visent à apprivoiser et à extraire de la valeur de ces mouvements. A cet égard, on pourrait affirmer que le contrôle de la mobilité est aussi une tentative de reprendre le contrôle sur les excès de l'illégalité et des irrégularités. Avant de revenir sur le renversement du regard sur la migration mobilisé par Foucault, je m'attarderai sur les cibles et les fonctions de cette « obsession moderne » selon laquelle la mobilité est un *phénomène à gouverner*.

### **L'endiguement de la liberté et le gouvernement des conduites irrégulières par le contrôle de la mobilité**

Pourquoi la mobilité humaine a-t-elle commencé à être présentée, au XVIIIe siècle, comme un phénomène dangereux et inquiétant qu'il fallait contrôler ? Est-ce le mouvement en lui-même qui est source de risque, et quel est le « scandale » de la libre circulation ? Il est intéressant de noter que l'explication donnée par Foucault est en corrélation avec son analyse du pouvoir disciplinaire. En effet, la question de la fonction de l'incarcération en tant que mécanisme de punition est déplacée par Foucault vers les transformations de l'économie des relations de pouvoir lors de la montée du capitalisme : l'institution de la prison, en tant que partie d'une technologie politique plus large, vise à avoir une emprise sur la vie des gens. Au XVIIIe siècle, le refus de travailler devient un objet de condamnation morale et, simultanément, de sanction juridique : « il y a une identité fondamentale entre le fait de se déplacer et le refus de travailler » (Foucault 2013 : 49). 7 Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi Foucault identifie dans le vagabond le personnage paradigmatique du sujet déviant, la matrice des conduites irrégulières ; ou mieux, pourquoi le vagabond devient le criminel *par excellence*, l'individu dans lequel la privation morale, la résistance à la production et l'instabilité sociale s'effondrent et coïncident (Chamayou, 2012). À ce stade de l'évolution de la société capitaliste, la dislocation du territoire et une mobilité incontrôlée ou inégale étaient en soi considérées comme une source d'instabilité et de troubles, car elles signifiaient un manque évident de fiabilité de l'engagement du travailleur.

Ensuite, en suivant les étapes historiques de l'analyse de Foucault, on est confronté à une scène légèrement différente : au XIXe siècle, les États et les employeurs tentent de brider la force de travail de la classe ouvrière par le biais du régime du contrat. Par conséquent, c'est moins le sujet marginal ou le vagabond dont les mouvements sont contrôlés et entravés que le travailleur industriel : « le point d'application n'est plus la richesse comme objet d'appropriation possible mais le corps du travailleur comme force productive » (Foucault, 2013 : 192). Le refus de mettre son propre corps au travail représente désormais la source majeure de risque pour le capitalisme puisqu'il empêche que la vie soit synthétisée en force de travail (Foucault, 2013 : 236). C'est précisément à ce stade que la norme intervient pour garantir la transformation de la vie en un corps productif docile par l'acquisition de la discipline du travail comme habitude. La norme fonctionne comme un mécanisme de fixation multiple, qui lie l'individu physiquement et moralement à différentes formes de capture : l'espace social, la discipline du travail et l'appareil de production. Comme le suggère Foucault dans *Anormal*, « la norme n'est pas simplement et même pas un principe d'intelligibilité ; elle est un élément sur la base duquel un certain exercice du pouvoir est fondé et légitimé » (Foucault, 2003 : 50). En liant étroitement l'émergence de modes de pouvoir disciplinaires à l'essor du capitalisme, Marx et Foucault déploient

tous deux l'anormalité du travail, mettant en évidence le surplus nécessairement généré par la norme - et formé par des mesures coercitives et des technologies et discours moralisateurs – lorsque celle-ci met les subjectivités au travail (Macherey, 2013 ; Mezzadra, 2014).

Le travail n'est absolument pas l'essence concrète de l'homme ou l'existence de l'homme dans sa forme concrète. Pour que les hommes soient amenés au travail, pour qu'ils soient liés au travail, il faut une opération, ou une série complexe d'opérations par lesquelles les hommes sont effectivement - et non pas analytiquement ou synthétiquement - liés à l'appareil de production pour lequel ils travaillent (Foucault, 2002a : 86).

La norme fonctionne moins comme une mesure d'exclusion - divisant le normal et l'anormal - qu'en traçant un espace social dans lequel les corps et les subjectivités se traduisent par des conduites dont le lien social n'est pas donné par la propriété mais par la fixation aux appareils productifs. Ainsi, l'effort incessant pour produire de la force de travail et en faire une qualité naturelle des sujets est avant tout un mécanisme de destitution et d'entrave des conduites autonomes qui, dépeintes comme des comportements dépravés ou paresseux, refusent de devenir force de travail.

La force de travail désigne non seulement des corps individuels mais aussi des forces collectives. En effet, la dangerosité de la mobilité incontrôlée et le *continuum douteux* avec d'autres formes d'*illégalisme* qu'elle établit dépendent des formes collectives qu'elle pourrait prendre : les « modes d'existence », comme les définit Foucault, tentent de résister, de contourner et de se soustraire à la capitalisation de la vie en force productive, générant « un contre-collectif qui pourrait menacer l'institution elle-même » (Foucault, 2013 : 219). En fin de compte, la menace dépend du fait que « le travail dans les relations sociales capitalistes est, en ce sens, toujours simultanément un travail pour le capital et aussi contre le capital » (De Genova 2013). En ce sens, la mobilité irrégulière est avant tout une pratique de fuite spatiale d'un contrôle du temps de vie qui cherche à lier les sujets aux mécanismes de production. Une thèse très similaire a été avancée par Yann Moulier-Boutang, dont le livre fondateur *De l'esclavage au salariat* explique la logique à la base des contrôles de mobilité et des politiques migratoires, tant en Europe que dans les colonies : « Le contrôle de la fuite des travailleurs salariés représente l'élément le plus important qui a présidé à la naissance, à l'usure et à la substitution de différentes formes de travail non libre, et à l'origine de la protection sociale ainsi qu'au statut de travailleur salarié libre » (Moulier-Boutang, 2002 : 17).

### **Le gouvernement par le non-gouvernement et la fragmentation du temps des migrants**

Lire ensemble *Surveiller et Punir* et *La Société punitive* nous permet de voir le double effet de l'incarcération et du pouvoir disciplinaire au sens large en termes de production d'illégalisme et de transformation de la vie en force de travail docile. Ainsi, la thèse de *Surveiller et Punir* ne peut être lue en relation avec le *gouvernement de la foule* sans considérer les appareils de séquestration agissant sur les sujets marginaux et plus tard sur la classe ouvrière<sup>8</sup>. Cependant, comme je l'ai dit au début, l'histoire du présent de Foucault se caractérise par une tentative de trouver des tournants et des moments charnières, qui indiquent comment certains mécanismes de capture se réinscrivent dans différentes technologies politiques afin de répondre à ces refus de travailler. C'est pourquoi le tableau dressé par Foucault ne peut être appliqué tel quel au cadre politique actuel, puisque, par exemple, l'hétérogénéité des régimes de travail actuels correspond à des conditions de travail, des contraintes et des stratégies de résistance tout aussi multiples.

Au-delà de ces limites de l'application de Foucault, je me concentrerai ici sur deux cas limites dans lesquels l'économie du pouvoir s'écarte en partie de son fonctionnement ordinaire : les transformations économiques en période de crise et le gouvernement des réfugiés. En effet, le fonctionnement des appareils de séquestration décrit par Foucault à propos des XVIIIe et XIXe siècles ne peut être simplement étendu à toute forme de gouvernement de la mobilité. Et à cet égard, le

gouvernement des réfugiés apparaît comme l'un des régimes de mobilité les plus anciens. La création au vingtième siècle du système d'asile a tracé une série de cloisonnements entre différents types de migration sur la base de la ligne de partage majeure entre les migrants économiques et les réfugiés. Or, dans le cas de la politique d'asile, il devient difficile d'adopter et d'appliquer pleinement la grille d'analyse de la valorisation et de la fixation du temps de vie afin de le transformer en force de travail productive.

En effet, en ce qui concerne le gouvernement des demandeurs d'asile, le modèle du sujet productif à discipliner et à exploiter ne s'avère que partiellement tenable. Outre la détention des migrants « économiques » irréguliers, qui, comme l'ont souligné de nombreux chercheurs, doivent être considérés comme des appareils permettant de filtrer et de ralentir l'arrivée de la main-d'œuvre migrante (Mezzadra, 2006 ; Papadopoulos, Stephenson et Tsianos, 2008), le fonctionnement des camps de réfugiés et le régime de protection internationale fonctionnent *de facto* en échouant, en brisant et en fragmentant la vie des personnes. Ceux-ci produisent une interruption et un détour continu par rapport à leur fixation dans une fonction linéaire, constante et productive. Alors que les mécanismes de capture sur les vagabonds ou les travailleurs, tels que décrits par Foucault, visent à saisir le temps des personnes et à les fixer spatialement à un certain endroit ou à une certaine fonction, dans ce cas, l'effet principal est une fragmentation substantielle de la continuité temporelle, des actions/projets et des schémas d'action. Ainsi, dans ce contexte, nous devrions interroger le type de rationalité gouvernementale produisant ces effets de fragmentation. On pourrait suggérer que la machine à trier qui sépare les réfugiés des migrants économiques relève plutôt de la logique d'un gouvernement de la population (migratoire) qui, en traçant une géographie morale de la protection, réaffecte et distribue les personnes selon des critères sélectifs, rejetant la majorité d'entre elles hors du statut de réfugié.

Une prudence similaire doit être prise par rapport au contexte politique et économique actuel. En effet, surtout en période de crise économique, la stratégie du plein emploi est très éloignée de la logique économique réelle : en fait, une production généralisée de précarité, basée sur des degrés différentiels d'emploi partiel et temporaire, semble mieux qualifier l'emprise économique sur la vie des migrants et des non-migrants. À cet égard, il convient de se demander si la figure générale de l'illégalisme est encore aujourd'hui celle de la dissipation : la partition morale entre le citoyen actif et discipliné et le sujet « irrégulier » paresseux, que Foucault met en avant dans son analyse de la société capitaliste du XIXe siècle, ne fonctionne plus aussi bien, en raison de l'inactivité substantielle dans laquelle les migrants et les non-migrants sont contraints de vivre. Cela complique et brouille les frontières de ce que l'on appelle la condition de migrant, et en même temps, cela fissure partiellement la logique qui consiste à fixer les gens et à les mettre au travail. Cependant, cela ne signifie pas qu'en temps de crise économique, la logique du travail, en tant que mécanisme de gouvernement et de capture, n'est plus applicable pour décrire la connexion entre le gouvernement de la mobilité et l'économie des conduites. Au contraire, il s'agit de la manière dont le travail a été refondu dans le gouvernement de la mobilité par des mécanismes de précarisation généralisée qui rendent la main-d'œuvre migrante et non migrante constamment disponible et, en même temps, bloquée et sans emploi pendant de longues périodes. En bref, la "migrantisation" du temps de vie et du temps de travail affecte aussi de plus en plus les sujets qui sont légalement des non-migrants (Tazzioli 2014).

### **Au-delà de l'exclusion et de la gouvernementalité lisse : les machines inégales de capture de la vie des migrants**

En dépit de ces transformations considérables et de ces complexités croissantes qui sont bien résumées dans la taxonomie multiforme de la migration, l'accent mis par Foucault sur l'économie des relations de pouvoir fournit néanmoins une perspective analytique particulièrement intéressante. De fait, Foucault s'inspire d'une critique radicale de la notion d'exclusion comme paradigme pour

comprendre les relations de pouvoir et les jeux complexes entre pouvoirs et résistances. Par cette démarche, Foucault ne veut pas nier l'existence de mécanismes d'exclusion ; il souligne plutôt que la notion d'exclusion est fondamentalement ancrée dans le champ de la « représentation juridique, politique et morale » (Foucault 2013 : 7). En effet, la catégorie d'exclusion induit une sorte de double occultation. D'une part, elle rassemble tous les individus marginaux dans une subjectivité négative et manquante - le refoulé, l'exclu - en contradiction avec le citoyen à part entière ; d'autre part, elle ne s'intéresse pas au fonctionnement effectif des relations de pouvoir, portant plutôt l'attention sur les formes dans lesquelles le pouvoir est censé fonctionner ou apparaître. Dans la même veine, Foucault explique dans *La volonté de savoir* que sa critique de l'hypothèse répressive vise « moins à montrer qu'elle est erronée qu'à la replacer dans une économie générale des discours » (Foucault, 1998 : 11). Une telle perspective, selon moi, devient particulièrement utile dans le contexte du gouvernement des migrations. Mieux encore, elle nous aide à éviter toute opposition binaire possible entre intégration/exploitation des migrants dans le système productif et rejet/exclusion produisant une vie nue. À partir de cet ensemble de considérations, remettre en question le paradigme inclusion/exclusion signifie déplacer l'attention de la productivité/impuissance des sujets vers le champ de bataille de la gouvernementalité, à savoir l'économie des pouvoirs confrontée aux pratiques de fuite et de résistance qui obligent les stratégies de capture à réévaluer constamment leur mode de fonctionnement.

Dès lors, je suggère que nous devrions prendre en compte les diverses techniques politiques qui sous-tendent le gouvernement des différentes formes de mobilité, non pas à travers le double code de l'inclusion/exclusion mais en détectant les points et les mécanismes sur lesquels un tel gouvernement s'applique - par exemple, le gouvernement de la population migratoire, la sélection de la force de travail ou enfin ce que j'appellerais le *gouvernement par le non-gouvernement*. Cette expression désigne une manière assez commune d'opérer dans le domaine de la gestion des migrations qui nous oblige en partie à reformuler la matrice foucauldienne du gouvernement telle qu'elle est encadrée par les études sur la gouvernementalité. En effet, en ce qui concerne la migration en tant qu'objet de gouvernement, une focalisation exclusive sur les gouvernementalités tend à négliger les écarts toujours existants entre les textes gouvernementaux et la conduite effective des stratégies d'endiguement et de capture. Au contraire, l'image d'une machine de gouvernance capillaire et en même temps homogène s'effrite dès que l'on est confronté au niveau infraliminaire des techniques administratives, des labyrinthes bureaucratiques, des pratiques de détention, de la gestion des « urgences humanitaires » et des pratiques de fuite des migrants. Le « texte » de la gouvernance migratoire mis en scène dans les documents de l'UE et dans les discours des agences de migration est mis à mal par la pléthore de pratiques régulatrices qui contournent la supposée gouvernementalité standardisée et qui, en partie, fonctionnent effectivement par le biais d'un non gouvernement. Le fait de gouverner par le biais du non-gouvernement ne signifie pas une perte de contrôle ou un relâchement de l'emprise sur la vie des migrants. Au contraire, cela indique que la prétendue *prise en charge* exhaustive de la vie des migrants - sous la forme d'un suivi et d'une surveillance indéfinis ainsi que par des procédures standardisées - est en fait confrontée et combinée à des pratiques de non-intervention et de décharge, laissant certains migrants bloqués dans leurs impasses juridiques, spatiales ou existentielles et dans des formes d'immobilité. La fragmentation des modèles et des *temps de vie* des migrants est éminemment produite par la perturbation des mécanismes qui visent en fait à entraver les mouvements des personnes. En même temps, elle est présentée comme la source d'une gouvernementalité lisse qui sélectionne, alloue et distribue les personnes dans l'espace. En fin de compte, l'impasse indéfinie de la vie des migrants est l'effet manifeste d'une manière de gouverner par le non-gouvernement. De sorte qu'à la place d'une définition substantielle de la gouvernementalité impliquant un lien fort avec les rationalités de gouvernement, la définition de Foucault du gouvernement – « une action sur une action, sur des actions existantes ou sur celles qui peuvent surgir dans les actions présentes ou futures » (Foucault, 1982 : 789) - permet de ne pas la forcer dans la direction d'un modèle d'une gestion migratoire omnipotente et lisse.

Elle permet aussi de prendre en compte des modalités de régulation qui fonctionnent par le rejet et l'abandon des personnes mais qui, en même temps, ont des effets concrets sur la possibilité d'actions d'autrui dans la fragmentation du temps de vie qu'elles produisent.

En revenant au déplacement de la binarité entre inclusion/exclusion de Foucault, on pourrait suggérer que, avec les implications illustrées ci-dessus, ce déplacement active un renversement fondamental du regard qui, comme je le montrerai, nous conduit aux théories de l'autonomie de la migration. Or, sortir du code de l'exclusion produit un changement radical du point de vue analytique, puisque lire le gouvernement de la mobilité à travers la grille de l'exclusion/inclusion signifie s'inscrire dans l'ordre de la citoyenneté, compris comme espace donné au sein toute forme de mobilité « irrégulière » se confronte. Le refus d'adopter un tel regard citoyen nous permet de regarder les pratiques de mobilité comme des mouvements qui induisent ce que Nicholas De Genova appelle des « formations réactionnelles » - à savoir des stratégies et des techniques de capture qui tentent de contenir, filtrer et apprivoiser ces mobilités troublantes (De Genova, 2013). Ainsi, lorsqu'on parle des pratiques de déplacement en termes de migration et de gouvernement, on s'inscrit déjà dans un encodage de la mobilité « irrégulière » dans l'ordre de la citoyenneté, et on la traduit comme un phénomène anormal et perturbant, une déviation par rapport à celle-ci. En d'autres termes, le *caractère insupportable* de la mobilité irrégulière repose précisément sur l'adoption du point de vue de l'État et du citoyen, qui nous fait voir les pratiques de mouvement comme des instabilités à canaliser ou à capitaliser en tant que force de travail. Au contraire, comme le souligne Dimitris Papadopoulos, en réfléchissant aux pratiques de fuite qui ont caractérisé l'époque de la montée du capitalisme, « les singularités qui composaient la foule en fuite et errante étaient très éloignées de l'individu humaniste émergeant au même moment à travers l'Europe [...] [c'étaient] des collectivités qui définissaient le cœur des luttes radicales pour l'émancipation » (Papadopoulos, 2010). Et, rappelant de près l'analyse de Moulier-Boutang sur l'émergence du régime du travail salarié, il poursuit en disant que « beaucoup des mouvements épars, désorganisés, éphémères, insurrectionnels de personnes fuyant le travail féodal dans tant de lieux et de territoires, de continents et de mers différents n'avaient pas pour but d'entrer dans le régime humaniste capitaliste du marché du travail mais de s'échapper à travers une errance qui leur permettait de créer des mondes communs » (Papadopoulos, 2010).

Par conséquent, un tel renversement du regard sur la migration se réfracte sur un regard discordant similaire sur l'histoire des relations capital-travail, où la mobilité se révèle être à la jonction même du champ de lutte autour de la liberté et de la propriété. Si le gouvernement de la mobilité doit être lu comme un moyen de contrôler la productivité, cette dernière doit à son tour être considérée comme une limitation de la liberté. En effet, comme Foucault a également indiqué présenter le contrôle de la mobilité comme un moyen de gouverner les conduites et les corps contre les pratiques de liberté et de fuite, Moulier-Boutang souligne que « la liberté est essentiellement la liberté d'échapper à la terre du propriétaire et, en même temps et immédiatement, au travail salarié » (Moulier-Boutang, 2002 : 272). De cette façon, nous voyons que l'intuition de Foucault sur les contrôles croissants de la mobilité dans la société capitaliste et les théories récentes sur l'autonomie de la migration nous permettent de remettre en question la rationalité sécuritaire actuelle qui légitime le gouvernement de la migration. De plus, si les contrôles migratoires sont conçus comme une stratégie pour contenir la liberté, il s'ensuit que la question de l'échec des politiques migratoires à réduire le nombre de migrants est mal posée. L'illégalisation de certaines formes de mobilité et les techniques de surveillance « engendrent une accélération des processus de mobilité » et « pour échapper aux sanctions, [les populations] tendent à mener une vie irrégulière et à tomber dans le nomadisme » (Moulier-Boutang, 2002 : 195). Ainsi, au-delà d'un quelconque gouvernement des frontières et des nombres, on constate que le gouvernement de la mobilité est avant tout une technologie de gestion des populations et qu'il s'exerce par l'endiguement de la liberté.

Dans cette perspective, on comprend pourquoi, comme le souligne Foucault, le criminel et le vagabond se fondent dans la figure de l'individu dangereux : c'est le sujet mobile incontrôlé qui tente d'échapper aux normes de la société et au régime de productivité, et qui oblige le pouvoir à négocier et à réévaluer les mécanismes d'exploitation et à inventer de nouvelles stratégies de contrôle. Mais au-delà de cela, la mobilité « irrégulière » est considérée par les gouvernements et les États depuis la fin du XVIIIe siècle comme un élément troublant l'ontologie politique existante. En effet, bien que les acteurs gouvernementaux présentent la migration comme une simple dislocation géographique, les pratiques de mouvement en tant que résistances à la normativité sociale sont également des forces transformatrices qui produisent et modifient les espaces. « La migration n'est pas la fuite d'un lieu et l'occupation d'un autre, c'est la fabrication et la refonte de sa propre vie sur la scène du monde [...] son objectif n'est pas la relocalisation mais la transformation active de l'espace social » (Papadopoulos et Tsianos, 2007).

### **Repositionner l'autonomie en migration à la lumière des pratiques de liberté des migrants**

Pourtant, ce qu'il faut prendre en compte, c'est que toutes ces mobilités irrégulières sont définies par Foucault comme des pratiques de fuite, de résistance et de refus. Cette définition est importante afin de ne pas surestimer ou mal comprendre la notion d'autonomie de la migration telle qu'elle est conçue par les auteurs mentionnés ci-dessus et qui émerge indirectement aussi dans les analyses de Foucault sur la société punitive. En effet, le terme « autonomie » ne renvoie pas, selon moi, à un sujet supposé autonome capable de contourner et de dépasser les labyrinthes du pouvoir, des normes et de l'exploitation économique par un acte de migration libre et insurgé. D'une part, une telle description contribuerait à entretenir une image des migrants comme sujets héroïques ou révolutionnaires. D'autre part, elle négligerait à la fois l'impact des frontières géopolitiques et non géopolitiques sur la vie des migrants et les mouvements d'anticipation et les stratégies de capture qui caractérisent aujourd'hui la gouvernementalité de la migration. De plus, puisque la mobilité humaine régulée est l'une des principales conditions du fonctionnement du capitalisme, la migration en tant que telle est loin d'être une pratique révolutionnaire en soi. Comme le dit judicieusement Mezzadra, « on pourrait dire qu'il n'y a pas de capitalisme sans migration, ni sans régime qui tente de contrôler ou d'apprivoiser la mobilité de la main-d'œuvre en jouant un rôle stratégique dans la constitution du capitalisme et des relations de classe » (Mezzadra, 2011). D'un point de vue foucauldien, il est important de trouver les moments et les contextes spécifiques dans lesquels certaines pratiques de migration ont effectivement troublé l'ordre de la politique de la mobilité. Par conséquent, le point de vue de l'autonomie de la migration, tel qu'introduit par Foucault dans son récit de la disciplinarisation de la mobilité, est au sein de l'analyse historique ponctuelle, ou du constat général. D'un point de vue empirique, ce n'est que de temps en temps que la migration interrompt ou perturbe réellement l'ordre de la mobilité ; mais il n'en reste pas moins que l'existence même d'un régime migratoire est elle-même un ensemble de stratégies réactives à des pratiques de liberté qui tentent d'échapper à des captures économiques ou sociales (Revel, 2008).

10

Au contraire, les mouvements migratoires compris comme résistances et actes de refus sont toujours des pratiques de liberté pour échapper et lutter contre les dispositifs économiques et sociaux existants. C'est pourquoi, plutôt que de la lire en termes temporels - les pratiques de mobilité anticipent les mécanismes du pouvoir - la perspective de l'autonomie de la migration devrait être mieux posée comme un point d'observation du fonctionnement et des transformations du régime migratoire. Les politiques migratoires, les techniques de surveillance et les stratégies de patrouille représentent les éléments les plus visibles et tangibles de la tentative multiforme et frénétique de brider la mobilité et de la transformer en valeur. Et l'excès que certaines migrations mettent en œuvre, par rapport à la configuration donnée du pouvoir, ne doit pas être considéré comme une primauté ontologique mais,

plutôt, comme une pratique de la liberté contre les machines de capture existantes et les géographies morales qui régissent la population migratoire. En fin de compte, le caractère politique et troublant de (certaines) pratiques de migration émerge dans la mesure où la migration est considérée comme un type spécifique de relation sociale et dans son imbrication dans un certain champ de lutte. Ainsi, ce n'est pas tant la force de travail migrante en tant que telle qui est mise en lumière dans l'analyse de Foucault comme un facteur troublant que les stratégies de résistance et les pratiques de liberté mises en œuvre par des personnes refusant le gouvernement des conduites et des corps. Il s'ensuit qu'en lisant les pratiques de mouvement non pas exclusivement comme une soustraction au contrôle mais, de manière plus large, comme des dissidences et des résistances au gouvernement moral, économique et politique sur les vies, on peut dépasser le paradigme juridique et finalement « couper la tête du roi » (Foucault, 1998). La critique de la binarité exclusion/inclusion va de pair avec le déplacement de la centralité de la loi et de sa fonction de tri, c'est-à-dire de tracer les limites de l'irrégularité : « la lutte contre la coercition n'est pas la même chose que de surmonter l'interdiction [...]. Mettre en œuvre une transgression, c'est rendre la loi irréaliste et impuissante, pour un moment, en un certain lieu et pour une personne ; devenir dissident, c'est s'attaquer à cette coercition » (Foucault, 2013 : 116) et, pouvons-nous ajouter, c'est mettre en acte une pratique de la liberté discordante, non représentable dans la cartographie existante du politique.

Rappelant la définition de Foucault des pratiques de simulation dans le domaine de la psychiatrie et de la médicalisation comme étant « l'envers du pouvoir psychiatrique plutôt qu'un problème épistémologique » (Foucault, 2006 : 268), un mouvement de dislocation similaire pourrait être suggéré en ce qui concerne les mobilités. En effet, (certaines) pratiques de mobilité non autorisées ne sont rien d'autre que l'envers troublant des mécanismes de capture de la vie et du temps des personnes. Les catégories de migration visent en fin de compte à discipliner les corps et les conduites dans les espaces, au-delà de leurs profils juridiques.

#### Notes

1. Je tiens à remercier Nicholas De Genova, Sandro Mezzadra et William Walters pour leurs commentaires sur ce chapitre et pour nos discussions fructueuses sur ces thèmes.
2. En effet, selon Foucault, la critique est une attitude qui " ne consiste pas à dire que les choses ne sont pas bonnes comme elles sont. Elle consiste à voir sur quels types d'hypothèses, de notions familières, de modes de pensée établis et non examinés les pratiques acceptées sont fondées [ ... ]. Compris dans ce sens, la critique est tout à fait indispensable à toute transformation " (Foucault, 2002b : 456-7).
3. En fait, selon Foucault, le problème est de savoir comment articuler la critique des technologies de profilage avec une possible lutte contre elles.
4. Le continuum fonctionnel entre la prison et les autres institutions sociales de "séquestration", comme le dit Foucault, est également donné par les techniques de contrôle sur et par le temps. En fait, la forme-prison et la forme-salaire partagent la séquestration du temps des personnes. Comme on donne un salaire qui correspond au temps du travail, on prend le temps de la liberté comme prix à payer pour une infraction [...] ce qui ressort de ces deux formes, c'est l'introduction du temps dans le système du pouvoir capitaliste et dans le système pénal [...].
5. système " (Foucault, 2013 : 72-3).
6. "Le pénitencier est en fait un phénomène bien plus grand que l'emprisonnement... et c'est une dimension générale de tous les contrôles sociaux " (Foucault, 2013 : 104).
7. L'excès est déterminé principalement par rapport à la nécessité économique (de la force de travail) et à la fonction politique de l'illégalisme : lorsque, pour des raisons économiques ou politiques, certaines formes d'illégalisme deviennent contre-productives, elles commencent à être sanctionnées et bannies, et sont présentées comme des conduites immorales. Alors qu'ils sont tolérés (et nécessaires), les illégalismes ne font l'objet que d'une sanction juridique qui n'est pas appliquée - puisqu'ils sont tolérés - les illégalismes "excessifs" sont au contraire pris au piège d'un double morale-juridique qui les présente comme des conduites dangereuses et dilapidatrices. Mais dans les deux cas, comme le souligne Foucault, ce qui est en jeu est une sanction juridique tout à fait anormale : en fait, ces irrégularités ne sont pas des infractions, car "étant donné la nécessaire liberté du marché du travail, il est impossible d'organiser le système juridique de telle sorte que [toutes ces irrégularités] puissent devenir des infractions. Par conséquent, cet illégalisme se répand à un rythme niveau infra-légal " (Foucault, 2013 : 196).
8. Désormais, toutes les traductions de La Société Punitrice sont les miennes.
9. Le fait de formuler la mobilité en termes de "gouvernement de la foule" permet, selon moi, une analyse de la mobilité.
10. re-politisation de ce terme. En fait, la "mobilité" est devenue un mot à la mode et un paradigme qui, de nos jours, est de plus en plus utilisé pour indiquer la liberté de mouvement, et qui est souvent employé en opposition à la "migration". Au contraire, l'expression "gouvernement de la foule" souligne la fonction disciplinaire de la politique de mobilité et le fait que les prétendus

mouvements libres sont en fait contrôlés et bridés sur la base des régimes de travail et des mécanismes de production des différences sociales.

13. Comme le souligne Sandro Mezzadra, " s'engager dans l'autonomie de la migration exige donc une "sensibilité différente", un regard différent [...]. À cet égard, l'approche de l'autonomie de la migration doit être comprise comme une perspective distincte à partir de laquelle on peut voir la " politique de la mobilité " - une perspective qui met l'accent sur les enjeux subjectifs au sein des luttes et des affrontements qui constituent matériellement le champ d'une telle politique (Mezzadra, 2011).

## Références

- De Genova, N. (2010) 'The Queer Politics of Migration : Reflections on 'Illegality' and Incurability', *Studies in Social Justice*, 4(2), pp. 101-26.
- De Genova, N. (2013) 'The Incurable Subject', article présenté à l'Université de Stockholm, décembre.
- Federici, S. (2004) *Caliban and the Witch*. New York : Autonomedia.
- Foucault, M. (1998) *L'histoire de la sexualité : The Will to Knowledge*. Londres : Penguin.
- Foucault, M. (2002a) 'Truth and Juridical Forms', in Faubion, J. D. (ed.) *Power : Essential Works of Michel Foucault, 1954-1984, Vol. 3*, Londres : Penguin, pp. 1-89.
- Foucault, M. (2002b) 'So Is it Important to Think?', in Faubion, J. D. (ed.) *Power : Œuvres essentielles de Michel Foucault 1954-1984, Vol. 3*, New York : New Press, pp. 454-58.
- Foucault, M. (2003) *Anormal : Conférences au Collège de France 1974-1975*, Marchetti V. et Salomoni, A. (eds) Londres : Verso.
- Foucault, M. (2006) *Le pouvoir psychiatrique : Conférences au Collège de France 1973-1974*, Lagrange, J. (ed.), Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Foucault, M. (2013) *La Société Punitive : Cours au Collège de France 1972-1973*, Harcourt, B. E. (ed.). Paris : Gallimard.
- Macherey, P. (2013) *Il Soggetto Produttivo. Da Foucault a Marx*. Vérone : Ombre Corte.
- Mezzadra, S. (2006) *Diritto di Fuga. Migrazioni, Cittadinanza, Globalizzazione*. Vérone : OmbreCorte.
- Mezzadra, S. (2011) 'The Gaze of Autonomy. Capitalisme, migration et socialisation struggles ', *Uninomade 2.0*, disponible à l'adresse suivante : <http://www.uninomade.org/the-gaze-of-autonomie-capitalisme-migration-et-luttes-sociales/> (consulté le 8 mai 2014).
- Mezzadra, S. (2014) *Nei Cantieri marxiani. Il Soggetto e la sua Produzione*. Roma : ilManifestoLibri.
- Mitropoulos, A. (2007) "Autonomy, Recognition, Movement", in Shukaitis, S., Graeber, D. et Biddle, E. (eds) *Constituent Imagination. Investigations militantes, Théorisation collective*. Oakland : AK Press, pp. 127-36.
- Papadopoulos, D. et Tsianos, V. (2007) 'The Autonomy of Migration. The Animaux de la mobilité sans papiers', *Eiepc*, disponible à l'adresse : <http://translate.eiepc.net/strands/02/papadopoulos-tsianos-strands01en> (consulté le 28 mars 2014).
- Papadopoulos D., Stephenson N. et Tsianos V. (2008) *Escape Routes. Control and La subversion au XXIe siècle*. Londres : Pluto Press.
- Papadopoulos, D. (2010) 'Insurgent Posthumanism', *Ephemera*, 10(2), pp. 134-51.
- Revel, J. (2008) " Résistances, subjectivités, communs ", *Génération-online*, disponible sur : <http://www.generation-online.org/p/fprevel4.htm> (consulté le 10 avril 2014).
- Tazzioli, M. (2014) *Espaces de gouvernementalité. Les migrations autonomes et les soulèvements arabes*. Londres : Rowman and Littlefield.
- Walters, W. (2013) " Responses to the Forum on "Foucault, Migrations and Borders" ", *Materiali foucaultiani*, 3, pp. 201-13.



## Texte 2: Anne-Laure Stoler: Foucault, “méthode récursive” plus que “boîte à outils”

Je vais essayer de retracer l’effet – même l’éclat – foucauldien dans un champ de recherche auquel je participe depuis plus de 35 ans : le terrain – archivistique, ethnographique, analytique et surtout politique – du fait colonial, de l’histoire coloniale, des effets coloniaux qui sont gravés dans notre actualité, qui survolent notre histoire à venir, qui écrasent notre présent – avec des ruptures et des dénivelés.

Pour moi (comme pour beaucoup d’entre nous), ce parcours était et reste toujours avec, contre et en débat virtuel avec Foucault. Je me réfère à son œuvre dès que je me trouve bloquée devant mon analyse trop nette, ou que je cherche une voie de sortie de mes propres données, en m’efforçant de formuler des questions qui comptent plus que les miennes, des questions qui valent d’être approfondies et mieux posées. (...)

Si les études coloniales avant la lettre avaient émergé autour des questions de la domination impérialiste, à partir de Marx et Lénine sur la production du système capitaliste, et à partir de Frantz Fanon, Aimé Césaire, et même Albert Memmi sur la politique coloniale de la race, c’est Foucault qui nous a offert la possibilité d’aborder les jeux de pouvoir dans les lieux qui n’étaient pas encore à ce moment-là imaginés comme des lieux de rapports denses et tendus du pouvoir, des endroits (à proximité des corps des adultes et des enfants) où la peur des Blancs et l’angoisse de la blancheur faisaient de la sécurité coloniale un dispositif central pour la gouvernance coloniale, un dispositif produit à partir d’un imaginaire politique et qui produisaient ses objets : des ennemis internes, proches et potentiels, installés avec des colons et des colonisés, les uns et les autres enfermés par la division d’espaces rigides et l’architecture qui les séparait – et pas moins par les interdictions de demeurer ou de se déplacer -, la mobilité gérée et réglée (mais jamais assez pour surmonter la volonté de ne pas être gouverné).

Ce n’était pas la première fois qu’on avait pensé ces choses, avec ou sans Foucault (...). Si Edward Thompson, dans son livre *The Making of the English Working Class*, nous a montré que les classes de travailleurs ont été « faites », Foucault nous a aidés à repenser ce que veut dire « être fait » et « refait » dans de nouveaux moments et sur de nouvelles scènes – homme/femme, « Blancs »/ « Européens »/« indigènes », sujet/subjugué et citoyen(ne). Il s’agit de se demander où, quand et comment ces catégories ont été soutenues et déclenchées par des dispositifs mis en œuvre dans l’urgence.

Jean-François Bert constate que « l’histoire et l’ethnologie (...) s’écartent encore pour une bonne part de Foucault (...) parce qu’il n’offre aucun mode d’emploi stable, aucune véritable méthode. Il oblige le chercheur de ces disciplines à remettre continuellement en question les évidences acquises ». Selon Bert, « l’apport global » de Foucault dans la pratique ethnologique « reste en grande partie impensé ». Il a raison pour la France. Mais dans le cas des États-Unis, ce qu’il remarque est à la fois vrai et faux. En fait, aux États-Unis, en ethnologie et même en histoire, Foucault n’a pas été écarté mais, au contraire, trop facilement traité comme une sorte de « prêt-à-porter » : comme s’il nous avait donné une « boîte à outils » complète, sans que le mode d’emploi pose problème (et c’est pour cette raison parmi d’autres que je n’aime pas l’idée d’un « usage de Foucault »). Si les ethnologues français se sont éloignés de Foucault (ainsi que les études poscoloniales en France), ce ne fut pas le cas pour nous aux États-Unis, jusqu’au point où l’ethnologue Dominic Boyer nota, exaspéré, qu’une citation de Foucault demeure presque toujours un réquisit pour des jeunes chercheurs posant leur candidature pour un poste universitaire en sciences sociales.

Tout cela pose beaucoup de problèmes : pour le dire vite, l’usage consiste à citer sans véritablement étudier et surtout sans retravailler les méthodes foucaaldiennes, sans pousser et repousser les concepts (...).

Si les concepts foucauldiens de « biopolitique », de « discours », de « gouvernementalité » se retrouvent partout dans le champ de la recherche coloniale, ils sont souvent adoptés d’une façon trop

rapide et incorporés de façon trop brutale. La fameuse « boîte à outils » est supposés facilement portable ou, peut-être, pour mieux le dire, « potable » - avalée pour étancher une grande soif.

Dans le pire des cas, il me semble que Foucault a été approprié et presque transformé, parfois, en fonctionnaliste, pour montrer, par exemple, que la sexualité coloniale « fonctionne » pour le pouvoir, que des prisons et des hôpitaux ne fonctionnent que comme lieux d'assujettissement des colonisés – sans problématiser les catégories sociales, et surtout raciales, que ne sont jamais aussi figées que cela. (...)

La discontinuité et la rupture sont des aspects dominants du lexique analytique de Foucault. On fête son rejet des continuités et de leurs effets lissants, continuités qui marquaient l'histoire braudélienne, une approche que Foucault a critiquée à de nombreuses reprises. Judith Revel nous a conduits plus loin, avec un regard plein d'acuité, en montrant comment sa « pensée du discontinu » doit nous aider à mieux comprendre son analytique ainsi que sa manière de travailler.

Mais depuis vingt ans, j'ai été saisie par autre chose dans son travail, par quelque chose qui n'est presque jamais relevé dans les analyses de ses textes : le retour en arrière comme façon de travailler et comme manière de comprendre l'histoire. (...) Il ne s'agit pas que d'un style de travail mais aussi d'une façon de voir et de traiter l'histoire. C'est un aspect subtil et quelquefois difficile à saisir dans son travail historique, et c'est ce que j'appelle une « histoire récursive ». Elle est marquée par quelque chose d'instable, d'irrégulier, même de rugueux : on y trouve des histoires qui se plient sur elles-mêmes et rendent visibles de nouvelles surfaces, de nouvelles combinaisons, des stratégies qui montrent de nouveaux plans. C'est aussi une histoire qui « relance sans cesse le jeu de la domination ». Dans cette perspective, l'histoire n'est pas marquée que par les ruptures, les discontinuités, les récurrences et les répétitions (que Foucault rejetait avec force). Elle est la recherche et l'explication des processus d'une réinscription partielle, de déplacements modifiés, de récupérations amplifiées. (...)

Ce processus récursif est plus prononcé dans le cours de 1976 au Collège de France au sujet du racisme et de la biopolitique. Foucault y souligne les processus d'une distillation des discours antérieurs, refaçonnés dans de nouvelles formes. Le « déplacement » de certains éléments, la « conversion » d'autres sont des dynamiques clés. Il nous avertit de ce qu'il ne faut pas attendre (ni une répétition, ni un retour, ni une brèche nette) plutôt qu'il ne nous explique clairement quels rapports vont être convertis et ce qui a dû être déplacé. Dans le cours de 1978, il parle des technologies de la sécurité avec des mots analogues et de la même manière : « Chacune d'entre elles consiste pour une large part en la réactivation et la transformation des techniques juridico-légales et des techniques disciplinaires dont je vous avais parlé les années précédentes » (*Sécurité, territoire, population*).

Peut-être l'exposition la plus claire de ce principe récursif de l'histoire, si souvent mal compris, est-elle exprimée dans la citation suivante :

*Vous n'avez pas du tout une série dans laquelle les éléments vont se succéder les uns aux autres, ceux qui apparaissent faisant disparaître les précédents. Il n'y a pas l'âge du légal, l'âge du disciplinaire, l'âge de la sécurité. Vous n'avez pas des mécanismes de sécurité qui prennent la place des mécanismes disciplinaires, lesquels auraient pris la place des mécanismes juridico-légaux. En fait, vous avez une série d'édifices complexes dans lesquels ce que va changer (...) ce sont les techniques elles-mêmes qui vont se perfectionner, ou en tout cas se compliquer, mais surtout ce qui va changer, c'est la dominante ou plus exactement le système de corrélation [entre les trois].*

Il est très frappant de lire ce passage, non pas parce que cela contredit ce que Foucault a souvent dit, mais parce que c'est presque exactement l'inverse de la façon dont son analytique a été traitée : en bref, comme une série de découpages si sévères qu'il ne reste aucune trace des techniques anciennes dans les nouvelles techniques. Or on peut voir ici la vraie force de son concept de *dispositif* : ce n'est pas une technique (ce qu'il a souvent souligné). Un *dispositif* n'est pas une chose – un outil de la

domination (comme le comprennent de nombreuses études coloniales)-, mais un nouveau *réseau, une réponse à une urgence*, une recombinaison de ce qui domine et de ce qui recule (n'étant plus efficace) dans l'art de gouverner. (...)

C'est à partir de cette méthode récursive, qui se plie sur elle-même, que nous trouvons une autre façon de faire l'histoire coloniale et de voir comment les grilles d'intelligibilité raciales, les régimes de vérité de la sécurité, sont construits avec des rétentions et des déformations, des réfractions et des recombinaisons qui dissimulent certains éléments tout en rendant d'autres forts et dominants. C'est à partir de cette méthode récursive qu'on peut penser Foucault et profiter des nuances de ses analyses en traquant les plis coloniaux de notre présent.

Foucault ne nous a pas laissé un formulaire méthodologique mais plutôt une manière de prêter attention à ce qu'il ne faut pas faire et pourquoi. Il nous avertit de ce qu'on perd si on ne s'arrête pas devant les détails, devant certains moments où le sens commun d'une politique, d'une société, d'un rapport bien établi tout à coup ne marche plus, quand le sens commun de celui qui domine et de celui qui est dominé, de celui qui gouverne et des règles pour le faire sont soudainement remis en question.

Extraits de *L'éclat de Foucault dans les études (post)coloniales. Trop "prêt-à-porter"?*, Ann Laura STOLER.